

# **P**ROJET de **P**ERFORMANCE **F**ÉDÉRAL



**20**17 / 20**24**

PARTIE 1 SUR 2 : 2017 / 2020

# SOMMAIRE

## PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL – discipline Ski Nautique & Wakeboard

- **CLASSEMENT DE LA FRANCE AUX EPREUVES DE REFERENCE**
- **RESULTATS DE LA FRANCE DANS LES COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE**
- **ANALYSE QUALITATIVE DE L'OLYMPIADE 2013 – 2016**
  - Analyse qualitative de l'olympiade 2013 – 2016, Ski nautique..... 9
  - Analyse qualitative de l'olympiade 2013 – 2016, Wakeboard Bateau ..... 10
  - Analyse qualitative de l'olympiade 2013 – 2016, Wakeboard câble ..... 11
  - Compétitions de référence open hommes ..... 12
  - Compétitions de référence open filles ..... 12
  - Compétitions de référence open par équipe..... 13
  - Compétitions de référence relève hommes (U21, U17, U14) ..... 13
  - Compétitions de référence relève filles (U21, U17, U14) ..... 14
  - Compétitions de référence relève par équipe (U21, U17, U14) ..... 14
  - Wakeboard bateau ..... 15
  - Compétitions de référence hommes (Open, Masters) ..... 15
  - Compétitions de référence filles (Open, Masters) ..... 15
  - Compétitions de référence par équipe (Open, Masters) ..... 16
  - Compétitions de référence hommes (U15, U19) ..... 16
  - Compétitions de référence filles (U15, U19) ..... 17
  - Compétitions de référence par équipe (U15, U19)..... 17
  - Wakeboard câble ..... 18
  - Compétitions de référence hommes (Open, Masters) ..... 18
  - Compétitions de référence filles (Open, masters) ..... 18
  - Compétitions de référence par équipe (Open, Masters)..... 19
  - Compétitions de référence hommes (U15, U19) ..... 19
  - Compétitions de référence filles (U15, U19) ..... 20
  - Compétitions de référence par équipe (U15, U19) ..... 20
  - Critères pour intégrer les Listes Ministérielles..... 24
  - Ski nautique et Wakeboard bateau et câble..... 24
  - Dispositif fédéral de suivi socio-professionnel ..... 25
- Outil de contractualisation entre la Fédération et le SHN ..... 26**
- 1. STRATEGIES FEDERALES DU PROJET DE PERFORMANCE 2017 – 2024**
- 2. SPORTIFS**
- 3. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES.....29**
  - COLLECTIFS NATIONAUX Ski nautique ..... 29
  - COLLECTIFS NATIONAUX Wakeboard (bateau et câble) ..... 30
  - Ski Nautique ..... 36
  - Wakeboard bateau ..... 37
  - Wakeboard câble ..... 38
  - Ski Nautique ..... 39
  - Wakeboard (Bateau et Câble)..... 40

Ski Nautique .....	41
Wakeboard (Bateau et Câble).....	42
<b>4. CONVENTION PARALYMPIQUE ET/OU PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP .....</b>	<b>44</b>
Stratégie.....	44
<b>5. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ</b>	<b>45</b>
<b>6. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES .....</b>	<b>46</b>
<b>7. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT .....</b>	<b>47</b>
<b>8. ENCADREMENT .....</b>	<b>60</b>
Modalités de décisions entre Elus et Technicien .....	60
Organigramme de la Direction Technique Nationale .....	61
F.P.C. Conseiller Technique Nationaux .....	63
F.P.C. FFSNW .....	64
<b>9. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT .....</b>	<b>65</b>
<b>10. EVALUATION .....</b>	<b>67</b>
Ski Nautique .....	68
Wakeboard (Bateau et Câble).....	68
Ski classique .....	69
Wakeboard (Bateau et Câble).....	69
<b>11. ANNEXES .....</b>	<b>70</b>

## PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL – Ski Nautique et Wakeboard

### ANALYSE DE LA FEDERATION SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

#### Classement de la France aux épreuves de référence :

##### **Ski Nautique :**

CLASSEMENT MONDIAL DE LA FRANCE - CATEGORIE OPEN				
	2013	2014	2015	2016
<b>Ski nautique</b>	<b>3</b>	-	<b>3</b>	-

CLASSEMENT EUROPÉEN DE LA FRANCE - CATEGORIE OPEN				
	2013	2014	2015	2016
<b>Ski nautique</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

L'engagement de la Fédération de maintenir le rang de la France dans le Top 3 des nations mondiales a été atteint sur l'olympiade 2013-2016 grâce notamment aux nouvelles dispositions du PES, et la mise en place d'un « PES dématérialisé ».

Une prise en compte et une écoute différentes des sportifs de haut niveau ; de la compréhension de leur besoin d'« expatriation » en vue de la performance ; du travail pour augmenter de façon significative le volume de stages ; de l'action pour la revitalisation territoriale et la réorientation des moyens ont contribué pour beaucoup à ce résultat.

La concurrence internationale reste stable avec dans les nations de premiers plan : les USA, le Canada, l'Australie, la Biélorussie et la France. Des nations émergentes viennent contester la hiérarchie en place sur la base d'individualités sans forcément avoir de démarche systémique. Le renouvellement de l'élite va être au cœur de l'olympiade à venir, considérant une génération de sportif vieillissante et un cout d'entraînement toujours plus important eu égard aux conditions économiques actuelles. Les évolutions des règlements internationaux seront un élément important à surveiller dans l'olympiade à venir.

## Wakeboard :

CLASSEMENT MONDIAL DE LA FRANCE				
	2013	2014	2015	2016
<b>Wakeboard Bateau</b>	<b>10</b>	-	<b>6</b>	-
<b>Wakeboard Câble</b>	-	<b>3</b>	-	<b>1</b>

CLASSEMENT EUROPÉEN DE LA FRANCE				
	2013	2014	2015	2016
<b>Wakeboard Bateau</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Wakeboard Câble</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Deux univers sont à distinguer dans la discipline du wakeboard, le « bateau » et le « câble ». En wakeboard bateau, on constate une amélioration du classement de la France sur la scène mondiale et, depuis 2014, une stabilité au rang des nations européennes.

En wakeboard câble, après une 7<sup>ème</sup> place mondial en 2010, suite à la reconnaissance de haut niveau de la discipline, la France a été systématiquement dans le top 3 des nations mondiales avec une place de Leader en 2016. La trajectoire est la même au niveau Européen.

Le wakeboard bateau est une discipline plutôt en perte de vitesse, notamment à cause du coût des bateaux adaptés impactant directement le coût de la pratique. La construction de la performance se fait autour d'effectifs réduits, la prise en compte de « projets individuels et familiaux », l'accompagnement en formation des entraîneurs identifiés réseaux PPF, l'augmentation du nombre de jours de stage. Le renouvellement de l'élite sera un point focal, avec une proposition de passerelle entre le wakeboard bateau et câble pour favoriser la performance en augmentant les volumes d'entraînement à moindre coût.

Le Wakeboard câble est, depuis 2013, au cœur du projet de développement fédéral. Une réorientation des moyens a eu lieu pour créer une attractivité pour les collectifs France et les équipes de France. Il existe aujourd'hui une véritable appétence pour les Equipe de France et un attachement à ses valeurs qui rassemblent tous les meilleurs français, y compris ceux de la « contre-culture ». L'évolution des règlements internationaux sera un élément important dans cette olympiade à venir, pour le bateau, afin qu'il ne disparaisse pas en conséquence d'une forme de course à l'armement avec le prix des bateaux, et pour le câble avec le virage de la professionnalisation dans l'approche des événements, du jugement, de l'encadrement sportif et de la préparation des compétiteurs pour espérer entrer au programme des Jeux Olympiques.

## Résultats de la France dans les Compétitions Internationales de Référence :

### Ski nautique :

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE Chpts d'Europe (CE), Chpts du Monde (CM)																		
		2013				2014				2015				2016				
		F	H	Équipe	Tot.	F	H	Équipe	Tot.	F	H	Équipe	Tot.	F	H	Équipe	Tot.	TOTAL
<b>Nombre de médaillés CE</b>	Open	7	2	1	<b>10</b>	6	2	1	<b>9</b>	4	1	1	<b>6</b>	2	3	1	<b>6</b>	<b>31</b>
	U 21	1	0	0	<b>1</b>	3	0	1	<b>4</b>	3	2	1	<b>6</b>	0	4	0	<b>4</b>	<b>15</b>
	U 17	1	2	1	<b>4</b>	2	3	1	<b>7</b>	3	9	1	<b>13</b>	5	5	2	<b>12</b>	<b>34</b>
	U 14	6	3	1	<b>10</b>	0	7	1	<b>8</b>	0	3	1	<b>4</b>	1	5	1	<b>7</b>	<b>28</b>
<b>Nombre de médaillés CM</b>	Open	4	1	1	<b>6</b>	-	-	-	-	0	0	1	<b>1</b>	-	-	-	-	<b>7</b>
	U 21	1	0	0	<b>1</b>	-	-	-	-	0	2	1	<b>3</b>	-	-	-	-	<b>4</b>
	U17	-	-	-	-	0	2	1	<b>3</b>	-	-	-	-	0	3	1	<b>4</b>	<b>7</b>

### Wakeboard bateau :

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE Chpts d'Europe (CE), Chpts du Monde (CM)																		
		2013				2014				2015				2016				
		F	H	Équipe	Tot.	TOTAL												
<b>Nombre de médaillés CE</b>	Open	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	<b>0</b>	0	0	1	<b>1</b>	0	0	0	<b>0</b>	<b>1</b>
	Master	0	1	0	<b>1</b>	0	1	0	<b>1</b>	0	0	1	<b>1</b>	0	0	0	<b>0</b>	<b>3</b>
	Junior	0	0	0	<b>0</b>	0	1	0	<b>1</b>	0	0	1	<b>1</b>	0	1	0	<b>1</b>	<b>3</b>
	U15	0	1	0	<b>1</b>	1	1	0	<b>2</b>	1	1	1	<b>2</b>	0	1	0	<b>1</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de médaillés CM</b>	Open	0	0	0	<b>0</b>	-	-	-	-	0	0	0	<b>0</b>	-	-	-	-	<b>0</b>
	Master	0	0	0	<b>0</b>	-	-	-	-	0	0	0	<b>0</b>	-	-	-	-	<b>0</b>
	Junior	0	1	0	<b>1</b>	-	-	-	-	0	0	0	<b>0</b>	-	-	-	-	<b>1</b>
	U15	1	1	0	<b>2</b>	-	-	-	-	0	0	0	<b>0</b>	-	-	-	-	<b>2</b>

### Wakeboard câble :

**COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE**  
Chpts d'Europe (CE), Chpts du Monde (CM)

		2013				2014				2015				2016				
		F	H	Équipe	Tot.	TOTAL												
<b>Nombre de médaillés CE</b>	Open	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	3	4
	Master	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	1	1	2	4
	Junior	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2	2	0	1	3	5
	U15	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	1	3	1	0	1	2	6
<b>Nombre de médaillés CM</b>	Open	-	-	-	-	0	0	1	1	-	-	-	-	1	1	1	3	5
	Master	-	-	-	-	0	1	1	2	-	-	-	-	0	1	1	2	4
	Junior	-	-	-	-	0	0	1	1	-	-	-	-	2	1	1	4	5
	U15	-	-	-	-	1	0	1	2	-	-	-	-	1	0	1	2	4

**Analyse qualitative de l'olympiade 2013 – 2016 :**

**LA REUSSITE DU DISPOSITIF « DEMATERIALISE » ET DES CHOIX STRATEGIQUES**

Cette réussite concerne l'ensemble des disciplines : ski nautique, wakeboard bateau et câble.

Comprendre les résultats obtenus dans les compétitions internationales de référence durant l'olympiade 2013-2016 revient à réfléchir aux processus qui ont conduit à cette réussite.

Ils sont au nombre de trois :

1 - La mise en place d'un dispositif dématérialisé (c'est-à-dire par collectifs de disciplines et par groupes de catégories d'âges) avec un volume important de stages programmés au cours de l'année.

Cette offre répond à une double volonté, celle de répondre aux réalités de la pratique et du Ski Nautique et du Wakeboard en vue de l'accès au sport de haut niveau et de la préparation pour réaliser des performances de premier plan lors des compétitions internationales de référence, et celle d'activer le territoire et les clubs de la fédération en contribuant à un modèle économique qui facilite l'augmentation de la qualité de l'offre sportive dans les clubs et au renouvellement de l'élite via la rencontre intergénérationnelle entre les SHN de la Fédération et les jeunes compétiteurs de club.

2 - Le choix d'une segmentation et d'un ciblage plus clair permettant, par une meilleure définition de la typologie des « Sportifs Compétiteurs » composant les collectifs, de resserrer le volume des sportifs pour chaque collectif afin de produire un accompagnement plus performant et individualisé de chacun, contribuant à l'augmentation du nombre de médailles.

3 - La volonté de produire les conditions d'un engagement franc et entier des Sportifs dans un processus de « haut niveau » en édictant des règles de sélections pour les équipes de France, comme une règle du jeu claire et connue de tous, avec le choix assumé d'augmenter le niveau d'exigence afin d'être « sélectionnable » puis « sélectionné(e) » pour une compétition internationale de référence. Cela a contribué à construire l'identité d'une équipe de France unique et forte, visant l'excellence, et à créer une grande attractivité.

### **LA STRUCTURATION DES RELATIONS ENTRE LA FEDERATION ET LES SHN A TRAVERS UNE APPROCHE TRANSVERSALE, PRENANT EN COMPTE LES SPECIFICITES DISCIPLINAIRES**

En 2013, a été créé un Bureau de la Vie de l'Athlète (BVA) entièrement dédié à l'accompagnement des SHN dans les aspects extra-sportifs : suivi socio-professionnel, médical/santé et aides financières, pour les principaux.

Auparavant, chaque discipline était gérée indépendamment. Ce dispositif creusait les in-équités de moyens et de traitement, et freinait la construction d'une culture d'appartenance.

Outre l'utilité mesurable au quotidien du BVA, c'est un véritable lien de confiance qui a été créé. D'un système où les sportifs étaient devenus simples consommateurs, nous sommes passés à une culture de l'engagement réciproque.

Dès 2013, ont été mises en place annuellement des conventions FFSNW/SHN contractualisant les relations et les engagements réciproques entre la Fédération et le sportif de haut niveau.

Par ailleurs, la prévention et la protection de la santé des sportifs ont été entièrement structurées, particulièrement la surveillance médicale réglementaire, avec des résultats en nette amélioration.

## Analyse qualitative de l'olympiade 2013 – 2016, Ski nautique

### **Les points forts :**

- La France est leader au niveau européen dans toutes les catégories d'âge (Open, jeunes, espoirs)
- La France est dans le top 3 mondial avec les USA et le Canada.
- Représentation paritaire des filles et des garçons
- Le nombre de skieur(se)s français ayant réalisé les minimas d'accès aux Championnats d'Europe et du Monde dans toutes les catégories d'âge et disciplines est en constante augmentation.
- La France s'illustre dans toutes les disciplines du ski nautique, preuve du savoir-faire et de la préoccupation de la FFSNW en matière de formation des jeunes.
- Pilotage et accompagnement des collectifs par les cadres de la DTN, avec le développement du réseau national des entraîneurs.
- Redynamisation du tissu associatif français et lien rétabli entre les SHN et leur club
- La grande majorité des stages nationaux sont organisés en France
- Individualisation du suivi sportif des SHN catégorie Elite
- Programme de détection national et accompagnement avant l'âge de 10 ans

### **Les points faibles :**

- Fermeture de l'accès au plan d'eau du Centre National de Ski Nautique de Roquebrune sur Argens qui impacte très lourdement le fonctionnement du Pôle France
- Le dispositif des structures associées n'a pas fonctionné en raison de l'éloignement des lieux de vie, du manque de services adaptés dans les structures, d'un volume et du niveau de qualification de l'encadrement local insuffisant
- L'absence d'offre de la part des Organismes de Formation pose de grandes difficultés d'accès aux diplômes professionnels de niveau II
- Les clubs ne remplissent pas les conditions minimales d'accueil de l'Elite
- La mise en œuvre du cahier des charges du PES implique des moyens financiers importants
- Les structures en capacité de faire du haut niveau et de répondre au cahier des charges du PES s'appuient certes sur un support associatif, mais leur activité commerciale étant prioritaire, cela freine au développement du haut niveau
- Difficultés à organiser le réseau national d'entraîneurs
- Absence d'actions de formation professionnelle continue à destination des cadres de la DTN et des entraîneurs de clubs
- Rupture hivernale de l'entraînement chez les jeunes
- Baisse du nombre de structures, de la qualité d'accueil et des pratiquants en saut
- Absence de structure d'entraînement gérée en propre par la Fédération
- Augmentation du coût du matériel sportif (bateaux, tremplins, skis, etc...)
- Fort cout de l'accompagnement par Sportif

## **Analyse qualitative de l'olympiade 2013 – 2016, Wakeboard Bateau**

### **Les points forts :**

- Stabilité du groupe de sportifs participant aux compétitions de référence
- Réseau des entraîneurs en cours de construction
- Pilotage et de l'accompagnement des collectifs par les cadres de la DTN
- Deux structures référentes identifiées et dans le cadre de la préparation des sportifs
- Renouvellement des sportifs des collectifs et de l'équipe de France
- Stabilité du rang de la France dans les compétitions internationales de référence

### **Les points faibles :**

- Absence de structures conventionnées dans le PES 2013-2016
- Peu de structures pouvant remplir les conditions fixées par un cahier des charges PES
- Rupture hivernale de l'entraînement
- Pas de renouvellement chez les femmes
- Faible nombre de compétiteurs
- Augmentation du coût du matériel sportif (bateaux, tremplins, skis, etc...)
- Fort cout de l'accompagnement par Sportif
- Difficultés à organiser le réseau national d'entraîneurs
- Absence d'actions de formation professionnelle continue à destination des cadres de la DTN et des entraîneurs de clubs
- L'absence d'offre de la part des Organismes de Formation pose de grandes difficultés d'accès aux diplômes professionnels de niveau II

## **Analyse qualitative de l'olympiade 2013 – 2016, Wakeboard câble**

### **Les points forts :**

- Équipe constituée majoritairement de jeunes sportifs à fort potentiel
- Progression constante de la France aux compétitions internationales de référence au cours de l'olympiade, pour arriver en 2016 au premier rang mondiale
- La France est championne du monde par équipe open 2016 et revient avec 11 médailles des derniers championnats du Monde
- Construction d'un lien fort entre la Fédération et les téléskis nautiques par notamment par l'organisation des stages nationaux
- Discipline en très fort développement d'un point de vue des infrastructures sur le territoire français (construction d'une dizaine de téléskis nautiques par an), ceci ayant permis, outre l'émergence de sportifs à potentiel où l'accueil des stages nationaux
- Travaux engagés pour le développement et l'implantation de structures gérées par la FFSNW
- Le nombre de création d'associations sportives est en nette augmentation

### **Les points faibles :**

- Absence de structure identifiée et conventionnée dans le PES 2013-2016
- Les sites de pratique sont des structures majoritairement commerciales, à but lucratif
- Les structures d'accueil ne sont pas engagées dans le haut niveau malgré une demande de la part des sportifs croissante.
- Peu de structures pouvant remplir les conditions fixées par un cahier des charges du PES
- Manque d'expérience en compétitions de référence de la part des sportifs
- Rupture hivernale de l'entraînement
- Pas d'entraîneurs diplômés, niveau insuffisant
- Les sportifs vont chercher des partenaires d'entraînement à l'étranger
- Difficultés à organiser le réseau national d'entraîneurs
- Absence d'actions de formation professionnelle continue à destination des cadres de la DTN et des entraîneurs de clubs
- L'absence d'offre de la part des Organismes de Formation pose de grandes difficultés d'accès aux diplômes professionnels de niveau II

## COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE 2017 – 2024 ET OBJECTIFS SPORTIFS DE LA FÉDÉRATION

### Ski Nautique :

#### Compétitions de référence open hommes

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Sept., AUT, Fishlham	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	3	3	3	3	3	3	3	3
Compétitions	Chpts du Monde Août, FRA, Choisy Le	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir		Chpts du Monde Lieu à définir	
Nbre de médailles attendues	1	-	1	-	1	-	5	-

#### Compétitions de référence open filles

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Sept., AUT, Fishlham	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	3	3	3	3	3	3	3	3
Compétitions	Chpts du Monde Août, FRA, Choisy Le	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir		Chpts du Monde Lieu à définir	
Nbre de médailles attendues	1	-	1	-	1	-	1	-

### Compétitions de référence open par équipe

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Sept., AUT, Fishlham	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	1	1	1	1	1	1	1	1
Compétitions	Chpts du Monde Août, FRA, Choisy Le	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-
Nbre de médailles attendues	1	-	1	-	1	-	1	-

### Compétitions de référence relève hommes (U21, U17, U14)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros U21, U17, U14 Juillet, ESP, Sesana	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	7	7	7	7	7	8	8	8
Compétitions	Chpts du Monde U21 Juillet, UKR Dnepropetrovsk	Chpts du Monde U17 Lieu à définir	Chpts du Monde U21 Lieu à définir	Chpts du Monde U17 Lieu à définir	Chpts du Monde U21 Lieu à définir	Chpts du Monde U17 Lieu à définir	Chpts du Monde U21 Lieu à définir	<b>Chpts du Monde U17 Lieu à définir</b>
Nbre de médailles attendues	2	2	3	2	3	3	3	3

### Compétitions de référence relève filles (U21, U17, U14)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros U21, U17, U14 Juillet, ESP, Sesana	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	3	4	4	4	5	5	5	5
Compétitions	Chpts du Monde U21 Juillet, UKR Dnepropetrovsk	Chpts du Monde U17 Lieu à définir	Chpts du Monde U21 Lieu à définir	Chpts du Monde U17 Lieu à définir	Chpts du Monde U21 Lieu à définir	Chpts du Monde U17 Lieu à définir	Chpts du Monde U21 Lieu à définir	Chpts du Monde U17 <b>Lieu à définir</b>
Nbre de médailles attendues	1	2	1	2	2	3	2	3

### Compétitions de référence relève par équipe (U21, U17, U14)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros U21, U17, U14 Juillet, ESP, Sesana	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir	Euros U21 / Euros U17, U14 Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	2	2	2	2	2	2	2	2
Compétitions	Chpts du Monde U21 Juillet, UKR Dnepropetrovsk	Chpts du Monde U17 Lieu à définir	Chpts du Monde U21 Lieu à définir	Chpts du Monde U17 Lieu à définir	Chpts du Monde U21 Lieu à définir	Chpts du Monde U17 Lieu à définir	Chpts du Monde U21 Lieu à définir	Chpts du Monde U17 <b>Lieu à définir</b>
Nbre de médailles attendues	1	1	1	1	1	1	1	1

## Wakeboard bateau :

### Compétitions de référence hommes (Open, Masters)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Août, LAT, Riga	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	1	1	1	1	2	2	2	2
Compétitions	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir		Chpts du Monde Lieu à définir	
Nbre de médailles attendues	1	-	1	-	1	-	1	-

### Compétitions de référence filles (Open, Masters)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Août, LAT, Riga	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	1	1	2	2	2	2	3	3
Compétitions	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir		Chpts du Monde Lieu à définir	
Nbre de médailles attendues	0	-	1	-	1	-	1	-

### Compétitions de référence par équipe (Open, Masters)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Août, LAT, Riga	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	1	1	1	1	1	1	1	1
Compétitions	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir		Chpts du Monde Lieu à définir	
Nbre de médailles attendues	0	-	0	-	1	-	1	-

### Compétitions de référence hommes (U15, U19)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Août, LAT, Riga	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	2	2	2	2	3	3	3	3
Compétitions	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir		Chpts du Monde Lieu à définir	
Nbre de médailles attendues	1	-	1	-	1	-	1	-

### Compétitions de référence filles (U15, U19)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Août, LAT, Riga	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	1	1	1	1	2	2	2	2
Compétitions	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir		Chpts du Monde Lieu à définir	
Nbre de médailles attendues	0	-	1	-	1	-	1	-

### Compétitions de référence par équipe (U15, U19)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Août, LAT, Riga	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	1	1	1	1	1	1	1	1
Compétitions	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir		Chpts du Monde Lieu à définir	
Nbre de médailles attendues	0	-	0	-	1	-	1	-

## Wakeboard câble :

### Compétitions de référence hommes (Open, Masters)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Sept., POL, Szelment	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	1	1	1	2	2	2	2	2
Compétitions	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	-	2	-	2	-	3	-	3

### Compétitions de référence filles (Open, masters)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Sept., POL, Szelment	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	2	2	2	2	3	3	3	3
Compétitions	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	-	1	-	2	-	2	-	2

### Compétitions de référence par équipe (Open, Masters)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Sept., POL, Szelment	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	1	1	1	1	1	1	1	1
Compétitions	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	-	1	-	1	-	1	-	1

### Compétitions de référence hommes (U15, U19)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Sept., POL, Szelment	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	2	2	2	2	2	3	3	3
Compétitions	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	-	2	-	2	-	2	-	3

### Compétitions de référence filles (U15, U19)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Sept., POL, Szelment	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	2	2	2	2	3	3	3	3
Compétitions	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	-	2	-	3	-	4	-	4

### Compétitions de référence par équipe (U15, U19)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compétitions	Euros Sept., POL, Szelment	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir	Euros Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	1	1	1	1	1	1	1	1
Compétitions	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir	-	Chpts du Monde Lieu à définir
Nbre de médailles attendues	-	1	-	1	-	1	-	1

### **3. STRATEGIES FEDERALES DU PROJET DE PERFORMANCE 2017 – 2024**

La Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard (FFSNW) a formulé une stratégie globale au cœur de laquelle se trouve le Plan de Développement Fédéral 2017 – 2024 (Cf Annexe : Synthèse Plan de développement).

Ce plan a pour vocation d'être une feuille de route partagée et consultable pour rassembler et mener la famille fédérale vers le succès.

La Fédération envisage la performance dans son acception la plus large, qu'elle soit sportive, économique, organisationnelle ou médiatique.

Le Plan de Développement s'articule autour de 3 secteurs s'appuyant sur 4 piliers forts, sur lesquels agissent 4 leviers transversaux.

Cet ensemble organisé regroupe tous les programmes ou dispositifs de la FFSNW, dont la Stratégie Fédérale de Formation (SFF), le Parcours de Performance Fédéral (PPF), le Plan Citoyen du Sport (PCS), où le Plan de Féminisation (PdF), pour servir une ambition commune pour la construction de la FFSNW au cours des deux olympiades :

« **40 000 Licenciés** d'une Fédération créatrice d'une **Economie Innovante** au cœur d'une famille de **250 000 pratiquants organisés**, moteurs d'une **Equipe de France performante** sur la route de l'**Olympisme**. »

Les 3 secteurs sont la « Glisse Bateau », la « Glisse câble » et « le Sport de Haut Niveau » (SHN) en secteur propre. Le SHN, première vitrine de la Fédération, cœur de la politique publique du sport pour le rayonnement de la France à l'internationale, la structuration et l'animation territoriale.

Ces 3 secteurs s'appuient sur 4 piliers dans des déclinaisons spécifiques : le « Sport Style de Vie », le « Sport Santé / Bien être », le « Sport jeunesse » et les « Réseaux de Formateurs et d'Entraîneurs ».

Les 4 leviers transversaux sont :

**la Formation**, qui sur le secteur du SHN, agira sur la formation du sportif ; la formation des bénévoles et dirigeants, pour accompagner à la structuration des clubs qui porteront soit l'accès au sport de haut niveau, soit la préparation de l'excellence ; la formation des juges et des officiels qui permettent la mise en œuvre des compétitions, comme fin, instant d'expression sportive dans les parcours individuels et collectifs, et comme moyen, d'accumulation d'expérience et lieu d'évaluation normative ou sélective ; la formation des encadrant avec la filière fédérale allant du diplôme d'initiateur à celui d'entraîneur fédéral 1 ou entraîneur fédéral 2, qui adossé à un diplôme d'Etat, permettront d'intégrer le réseau des entraîneurs PPF, respectivement, sur l'accès au sport de haut niveau et la préparation des Compétitions Internationales de Référence (CIR) par catégorie d'âge, où sur la préparation de l'Elite et les CIR Open et Master ;

**L'animation des territoires**, qui sur le secteur du SHN, agira afin d'améliorer la structuration des Ligues pour faciliter la relation avec les organes déconcentrés de l'Etat et les

collectivités territoriales afin de contribuer au fonctionnement et au financement des centres ressources fédéraux, pour accompagner les structures associées du PPF dans l'accès au SHN, pour suivre et soutenir les sportifs inscrits sur listes ministérielles et membres des collectifs nationaux dans leurs parcours, et agir particulièrement sur la mise en œuvre et l'évaluation du plan de détection nationale ;

**La structuration fédérale**, qui sur le secteur du SHN, agira dans le repositionnement du club au sein de l'écosystème fédéral pour en faire un lieu ouvert à tous, lui permettant selon son choix et ses moyens de rendre les disciplines accessibles au plus grand nombre et/ou de s'organiser et grandir afin de s'affirmer comme une structure associée du PPF, « formatrice », « émergente », ou « haut niveau » contribuant à la formation du sportif, « chaque champion trouve ses racines au sein d'un club » ;

**Les centres de profits fédéraux**, qui sur le secteur du SHN, agiront en tant que carrefours d'innovations, lieux de progrès, de rencontres et de formation, siège d'une préparation permanente ouverte à tous les sportifs des collectifs nationaux et les sportifs inscrits sur les listes ministérielles. Ces centres de profits comprendront l'Institut Fédérale de Formation, les Centres Ressources, qui selon les spécialités sportives, pour le ski nautique et le wakeboard bateau, permettront la rationalisation de l'utilisation des moyens financiers et une diminution des coûts inhérents à la préparation des sportifs dans une démarche de haut niveau ; et pour le wakeboard câble, permettront, avec la franchise fédérale, dont le Centre Technique Fédéral de Paris Val de Marne sera la première, à la création d'une économie nouvelle permettant de diversifier et d'augmenter les ressources propres fédérales tout en préparant et entraînant les sportifs pour réaliser des performance de premier plan dans les CIR et maintenir le rang de la France à la première place mondiale.

Les disciplines reconnues de haut niveau sont le Ski Nautique, avec les spécialités slalom, figures et saut, et le Wakeboard, avec les spécialités du wakeboard et du wakeskate, pour les tractions bateau et câble.

Les disciplines pratiquées en compétition et qui ne sont pas reconnues de haut niveau sont le barefoot, le ski nautique racing et le ski nautique et le wakeboard pour les personnes en situation de handicap. Ces trois disciplines sont encore marginales au sein de la Fédération par leur nombre de clubs proposant leur pratique, le nombre de pratiquants licenciés ou non, et le nombre de compétitions proposées du niveau régional à mondial.

Il est important de noter que depuis le 31 décembre 2016, la FFSNW a obtenue, à sa demande, la délégation pour les disciplines du para-wakeboard et du para-ski nautique. Ces disciplines sont organisées au niveau national et international de façon « intégrée ». Les lieux de pratiques sont identiques, les sportifs et les collectifs s'entraînent dans les mêmes créneaux, et les compétitions internationales de référence intègrent dans leur programme de compétition les athlètes valides et les athlètes en situation de handicap. L'entraînement au quotidien ou en stage dans les structures du PPF sera ouvert aux athlètes valides ou en situation de handicap.

Concernant le ski nautique nu-pieds (barefoot), même si la majeure partie des structures fédérales proposent cette discipline en initiation, l'organisation sportive et la production de la performance se font dans 2 à 3 clubs sur l'ensemble du territoire.

Le projet est de s'appuyer sur ces structures pour l'entraînement et le développement du haut

niveau et leur proposer d'adhérer à des cahiers des charges proches de ceux des structures associées « formatrice, émergente et haut niveau » pour augmenter la crédibilité et favoriser le soutien des collectivités territoriales. Pour favoriser ce développement, la compétence barefoot a été développée au sein de la filière de formation fédérale avec une offre de formation comprenant une certification spécifique pour l'entraînement. Enfin, les structures ressources seront ouvertes pour accueillir la discipline barefoot.

Enfin, l'organisation du développement du ski racing demeure extrêmement contraint du fait de l'exigence technologique (bateau allant jusqu'à 1000 chevaux) de l'impact financier et des conditions de sécurité à mettre en place sur des plans d'eau de grande superficie qui doivent être fermés au public.

## 4. SPORTIFS

### Critères pour intégrer les Listes Ministérielles

Ski nautique et Wakeboard bateau et câble :

<b>Liste SHN Élite</b>	<p>Dans la catégorie <b>open</b>, remplir 1 des 2 critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Obtenir un podium aux championnats du monde individuel</b></li> <li>- <b>Être dans le top 2 aux championnats du monde par équipe*</b></li> </ul>
<b>Liste SHN Senior</b>	<p>Dans la catégorie <b>open</b>, remplir 1 des 3 critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Être finaliste aux championnats du monde individuel (Top 8 en Wakeboard et Top 12 en ski nautique)</b></li> <li>- <b>Être dans le top 5 aux championnats du monde par équipe*</b></li> <li>- <b>Obtenir un podium aux championnats d'Europe individuel ou par équipe*</b></li> </ul>
<b>Liste SHN Relève</b>	<p>Dans la catégorie <b>d'âge du sportif concerné</b> (U15 et U19 en wakeboard, U14, U17 et U21 en ski nautique), remplir 1 des 3 critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Être dans le top 8 aux championnats du monde individuel</b></li> <li>- <b>Obtenir un podium aux championnats du monde par équipe*</b></li> <li>- <b>Obtenir un podium aux championnats d'Europe individuel ou par équipe*</b></li> </ul>
<b>Liste Espoir</b>	<p>Pour les sportifs âgés de 12 à 17 ans inclus, remplir 1 des 2 critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Être champion de France de sa catégorie dans une épreuve comptant 5 participants au moins</b></li> <li>- <b>Avoir réalisé une performance remarquable par la Direction Technique Nationale</b></li> </ul>
<b>Liste des collectifs nationaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Être sélectionné(e) pour intégrer un collectif national d'entraînement du PPF ou dans un groupe réserve du collectif national identifié par le DTN.</b></li> <li>- <b>Avoir réalisé une performance remarquable par la Direction Technique Nationale</b></li> </ul>
<p>* Pour les performances par équipe, les sportifs doivent avoir contribué aux points du classement de l'Equipe.</p>	

## **Dispositif fédéral de suivi socio-professionnel**

### Objectifs :

- Identifier les situations individuelles sportives, scolaires/professionnelles des sportifs de haut niveau des catégories Jeune, Senior, Elite, Reconversion
- Proposer un accompagnement personnalisé aux SHN
- Diagnostiquer les besoins et trouver, en lien avec les différents partenaires, des réponses adaptées par l'aménagement des cursus/emploi et accompagnement
- Informer les sportifs de haut niveau sur les dispositifs d'aides et d'accompagnement
- Valoriser le double projet : valorisation des parcours sportifs et des parcours scolaires/professionnels

### Programmes d'action :

- Renforcement des relations avec les correspondants HN chargés du suivi socio-professionnel dans les organes déconcentrés de l'Etat
- Création de fiches de suivi individuel et d'un tableau de suivi général
- Production de documents d'information
- Création et signature de convention avec des entreprises ou collectivités territoriales
- Actions de communication autour du double projet : articles et interviews dans les outils de communication fédéraux, communication vers les collectivités territoriales, les organes déconcentrés de l'Etat, les établissements scolaires /universitaires d'accueil et les entreprises employeuses

Ce suivi programme d'action est assuré par le responsable du bureau de la vie de l'athlète.

Il est organisé en 3 PHASES :

### **PHASE PRELIMINAIRE :**

1-Première prise de contact avec le sportif de haut niveau nouvel entrant :

- Courrier d'information pour présenter le bureau de la vie de l'athlète, ses droits et devoirs en qualité de sportif de haut niveau ;
- Demande écrite de 1<sup>er</sup> entretien téléphonique.

2-Entretien téléphonique de suivi socio-professionnel n°1 – JANVIER à AVRIL :

- Entretien de recensement des besoins et des projets scolaires/formation/professionnels pour la rentrée de septembre
- Création de fiche de suivi individualisé

3-Identification des besoins – hiérarchisation des priorités d'accompagnement de l'ensemble des SHN

## PHASE D'ACCOMPAGNEMENT :

Selon les priorités dégagées et les souhaits exprimés du sportif, un accompagnement individualisé est proposé afin de répondre aux situations problèmes rencontrées.

Cet accompagnement permet :

- D'informer les sportifs sur les dispositions spécifiques de formation et d'insertion professionnelle dont ils peuvent bénéficier,
- De diriger le sportif vers les personnes ressources pouvant résoudre le(s) problème(s) rencontré(s),
- D'assister le sportif dans ces démarches de recherches d'informations, de recherche de financements, de négociations auprès de leur établissement de formation ou son entreprise.

Durant cette phase d'accompagnement, des entretiens réguliers téléphoniques ou écrits sont réalisés.

## PHASE DE SUIVI / BILAN :

Entretien en face à face ou téléphonique de suivi socio-professionnel n°2 – JUILLET A OCTOBRE :

- Entretien de suivi/bilan des projets / recensement des nouvelles difficultés, si rencontrées ;
- Entretien de préparation de la saison sportive / extra-sportive suivante : identification des besoins en aides personnalisées

Critères d'évaluation :

- Pourcentage de sportifs ayant rempli la base de données ministérielle
- Pourcentage de sportifs ayant rempli le tableau de suivi de la DTN
- Nombre de documents d'information produits
- Nombre de sportifs inscrits dans le double projet
- Nombre de CIP
- Création d'une plateforme internet

## **Outil de contractualisation entre la Fédération et le SHN**

Chaque sportif, inscrit sur les listes ministérielles de « haut niveau », signe, avant sa réinscription sur liste ministérielle, une convention annuelle personnalisée rappelant, entre autre, les droits et devoirs du sportif, les engagements des parties et les objectifs sportifs individualisés. (*Cf. Annexe 2*).

## Critères d'attribution des aides personnalisées

La politique de la FFSNW s'exerce en faveur du haut niveau en évitant l'éparpillement des moyens afin d'en garantir l'efficacité. La cible est constituée essentiellement des sportifs préparant les compétitions internationales de référence.

Les sportifs des groupes fédéraux open se verront proposer en début de saison, un avenant à la convention FFSNW/SHN qu'ils auront préalablement signée. Cet avenant sera appelé « Mise à disposition de moyens financiers ».

<b>Modalités d'attribution des Aides Personnalisées FFSNW</b>		
<p>Pour en bénéficier, les sportifs doivent : Présenter leur projet sportif avec la planification de la saison qui feront l'objet d'un contrat d'objectif nommé « avenant performance », en annexe de la convention SHN, lors d'un rendez vous avec le DTN ; Renseigner et retourner à la FFSNW un dossier de demande d'aide personnalisée fourni par le bureau de la vie de l'athlète ; Joindre toutes les pièces justificatives demandées ; Être exempts de dette à l'égard de la FFSNW. Le versement de l'intégralité des aides sera conditionné à la réalisation des objectifs de « l'avenant performance ».</p>		
<b>Remboursements de frais (SNC et WB)</b>		
<p>Ces frais, réellement supportés par le SHN, sont liés à la pratique sportive ou à la formation. Ils doivent être justifiés par la présentation d'une facture détaillée acquittée par le SHN et datée de l'année en cours.</p> <p><b>Les remboursements de frais comportent deux parties :</b></p> <p><b>Partie forfaitaire :</b> Une somme fixe et forfaitaire est attribuée aux sportifs de haut niveau selon le collectif ou groupe et la <b>catégorie d'appartenance du sportif sur la liste ministérielle</b> des sportifs de Haut Niveau (E, S, R).</p> <p><b>Partie personnalisée :</b> Sur décision du DTN, et selon les capacités budgétaires, une aide personnalisée peut être accordée, afin de soutenir des besoins spécifiques liés à des situations individuelles ou couvrir des frais d'entraînement.</p>		
<b>Filière « bateau », ski nautique et wakeboard</b>		
<b>Groupe</b>	<b>liste</b>	<b>barème</b>
Open	élite	4 000 €
	senior	2 500 €
	relève	1 500 €
U21 (Espoirs)	senior	1 500 €
	relève	1 000 €
U17 (Jeune)	relève	750 €
U14 (Jeune)	relève	750 €
<b>Filière « câble », wakeboard</b>		
<b>Groupe</b>	<b>liste</b>	<b>barème</b>
Open	élite	2 000 €
	senior	1 500 €
	relève	1 000 €
U19 (Espoirs)	relève	750 €
U15 (Jeune)	relève	750 €
<b>Primes à la performance (SNC et WB)</b>		
<p>Celles-ci ne peuvent être attribuées que pour des compétitions majeures JO, championnats du Monde et d'Europe seniors ou autre épreuve sous réserve de l'accord du directeur des sports. Le montant des primes à la performance est fixé par un barème annexe à la convention d'objectifs.</p> <p><b>Les primes à la performance sont plafonnées à 5000€ par sportif, tous résultats et toutes compétitions confondues.</b></p>		

<b>Championnats du monde open</b>		
Médailles Individuelles		
	Or	2 000 €
	Argent	1 000 €
	Bronze	500 €
Médailles par Equipe (par athlète, pour ceux ayant contribué aux points de l'équipe)		
Pour les athlètes qui ont contribué aux points de l'équipe	Or	1 500 €
	Argent	750 €
	Bronze	500 €
<b>Championnats d'Europe open</b>		
Médailles Individuelles		
	Or	1 000 €
	Argent	500 €
	Bronze	250 €
Médailles par Equipe (par athlète, pour ceux ayant contribué aux points de l'équipe)		
Pour les athlètes qui ont contribué aux points de l'équipe	Or	500 €
	Argent	250 €
	Bronze	0 €
<b>Manque à gagner Employeur (SNC et WB)</b>		
Il concerne la prise en charge d'une partie du salaire principal. Il est versé directement à l'employeur.	Budget prévisionnel	
	<b>5 000 €</b>	
<b>Manque à gagner Sportif (SNC et WB)</b>		
Il concerne soit la prise en charge d'une partie du salaire principal, soit une allocation forfaitaire allouée périodiquement permettant au sportif de haut niveau de mettre en œuvre efficacement son double projet.	Budget prévisionnel	
	<b>5 000 €</b>	
<b>Aides Sociales (SNC et WB)</b>		
elles sont déterminées en fonction de la situation sociale des SHN et ne peuvent être versées qu'à des sportifs dont les ressources justifient temporairement l'application d'une telle mesure.	Budget prévisionnel	
	<b>5 000 €</b>	
<b>Budget Prévisionnel Total des Aides Personnalisées</b> <b>Tous les montants sont indiqués à titre indicatif et fonctions des moyens alloués par l'Etat dans la Convention d'Objectif</b>		<b>125 000 €</b>

### **Modalités de suivi et d'accompagnement des sportifs de haut niveau à l'issue de leur carrière sportive et/ou en arrêt de longue durée pour cause de blessure ou maladie**

Les sportifs de haut niveau en arrêt de longue durée pour cause de blessure ou de maladie sont maintenus dans leur liste d'inscription à titre dérogatoire pendant la durée de leur arrêt. Leur dossier est transmis au médecin fédéral qui émettra un avis annuel sur la situation, validant la reconduction sur liste dans la limite de 3 ans.

Ceux-ci continuent de bénéficier de l'accompagnement du BVA et du soutien fédéral, comprenant une discussion spécifique sur les aides personnalisées.

Au-delà, le sportif blessé passera dans la situation des sportifs sortis de listes, envisageant de mettre fin à leur carrière sportive.

Les sportifs de haut niveau souhaitant mettre un terme à leur carrière sportive pourront, à leur demande, continuer de bénéficier de l'accompagnement du BVA pour une période de 2 ans, hors aides personnalisées.

Le BVA a la mission de créer une « alumni » des anciens sportifs de haut niveau afin d'animer ses membres et de pouvoir faire un suivi dans le temps.

## 5. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES

### Identification des collectifs :

#### COLLECTIFS FÉDÉRAUX DE PERFORMANCE Ski nautique

Collectifs	Groupes	Durée	Critères d'entrée	Critères de sortie	Objectifs	Effectif mixte
SENIOR	Open	2 ans reconductibles avec révision annuelle	Résultats obtenus dans le collectif RELEVE  Niveau de performance et potentiel du sportif à intégrer une finale aux chpts d'Europe	Non-respect de la convention SHN-FFSNW et/ou du règlement des équipes de France  Baisse des performances  Reconversion du sportif	Médaille aux chpts d'Europe et du Monde	8 à 12
	U21 (Espoirs)	3 ans reconductibles avec révision annuelle	Être sélectionné en équipe de France aux chpts d'Europe et du Monde dans la catégorie -21 ans	Non-respect de la convention SHN-FFSNW et/ou du règlement des équipes de France  Baisse des performances Changement de catégorie Accès au groupe OPEN	Médaille aux chpts d'Europe et/ou du Monde dans la catégorie -21 ans  Préparation aux exigences du très haut niveau	6 à 8
RELEVE	U17  U14 (jeune)	3 ans reconductibles avec révision annuelle	Être détecté dans le Plan National de Détection (PND) Résultats obtenus dans la catégorie minime  Être sélectionné en équipe de France aux chpts d'Europe dans la catégorie -14 ans ou -17 ans (+ chpts du Monde)	Non-respect de la convention SHN-FFSNW et/ou du règlement des équipes de France  Baisse des performances Changement de catégorie Accès au groupe ESPOIRS ou OPEN	Podium aux chpts de France  Médaille aux chpts d'Europe dans la catégorie -14 ans ou -17 ans (+ chpts du Monde)  Préparation aux exigences du haut niveau	10 à 15

## COLLECTIFS FÉDÉRAUX DE PERFORMANCE Wakeboard (bateau et câble)

	Groupes	Durée	Critères d'entrée	Critères de sortie	Objectifs	Effectif mixte
<b>SENIOR</b>	<b>MASTERS OPEN</b>	<i>4 ans reconductibles avec révision annuelle</i>	<i>Avoir le palonnier d'Or et/ou être inscrit sur la liste ministérielle des SHN</i>  <i>Niveau de performance et potentiel du sportif à intégrer une finale des Chpts d'Europe et du Monde</i>	<i>Non-respect de la convention SHN- FFSNW et/ou du règlement des équipes de France</i>  <i>Baisse des performances</i>  <i>Reconversion du sportif</i>	<i>Être Médaillé aux chpts d'Europe</i>  <i>Etre Finaliste aux chpts du Monde</i>	4 à 8
<b>RELEVE</b>	<b>Juniors U18 (Jeune)</b>	<i>ibles annuelle</i>	<i>Avoir le palonnier d'Argent et/ou être inscrit sur la liste ministérielle des SHN</i>  <i>Niveau de performance et potentiel du sportif à intégrer une finale aux chpts d'Europe dans sa catégorie d'âge</i>	<i>Non-respect de la convention SHN- FFSNW et/ou du règlement des équipes de France</i>  <i>Baisse des performances Changement de catégorie Accès au groupe OPEN</i>	<i>Finaliste aux chpts d'Europe et/ou du Monde dans sa catégorie d'âge</i>  <i>Préparation aux exigences du très haut niveau</i>	4 à 8
	<b>Boys, Girls U15 (Jeune)</b>	<i>2 ans reconductibles avec révision annuelle</i>	<i>Avoir le palonnier de Bronze et/ou être inscrit sur la liste ministérielle des SHN</i>  <i>Niveau de performance et potentiel du sportif à obtenir un podium aux chpts de France dans sa catégorie d'âge</i>	<i>Non-respect de la convention SHN- FFSNW et/ou du règlement des équipes de France</i>  <i>Baisse des performances Changement de catégorie Accès au groupe ESPOIRS ou OPEN</i>	<i>Finaliste aux chpts d'Europe et/ou du Monde dans sa catégorie d'âge</i>  <i>Préparation aux exigences du haut niveau</i>	6 à 10

Schéma des collectifs fédéraux et des groupes en Ski Nautique :

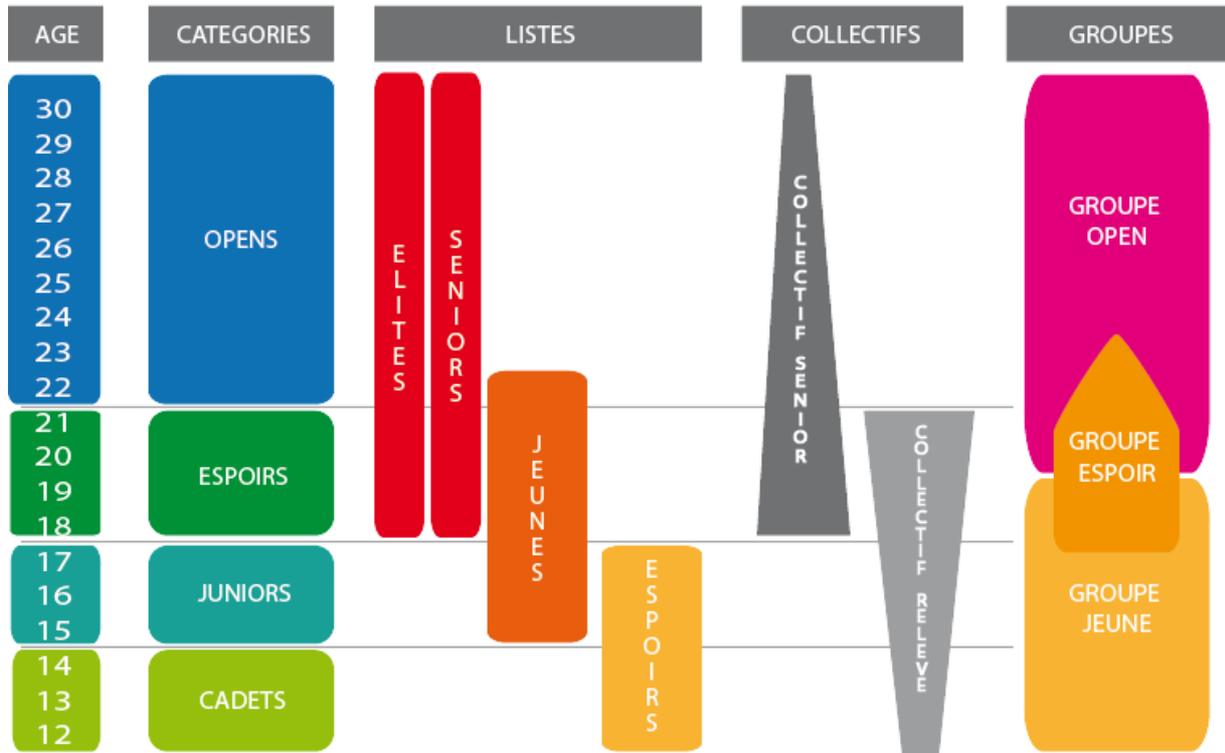
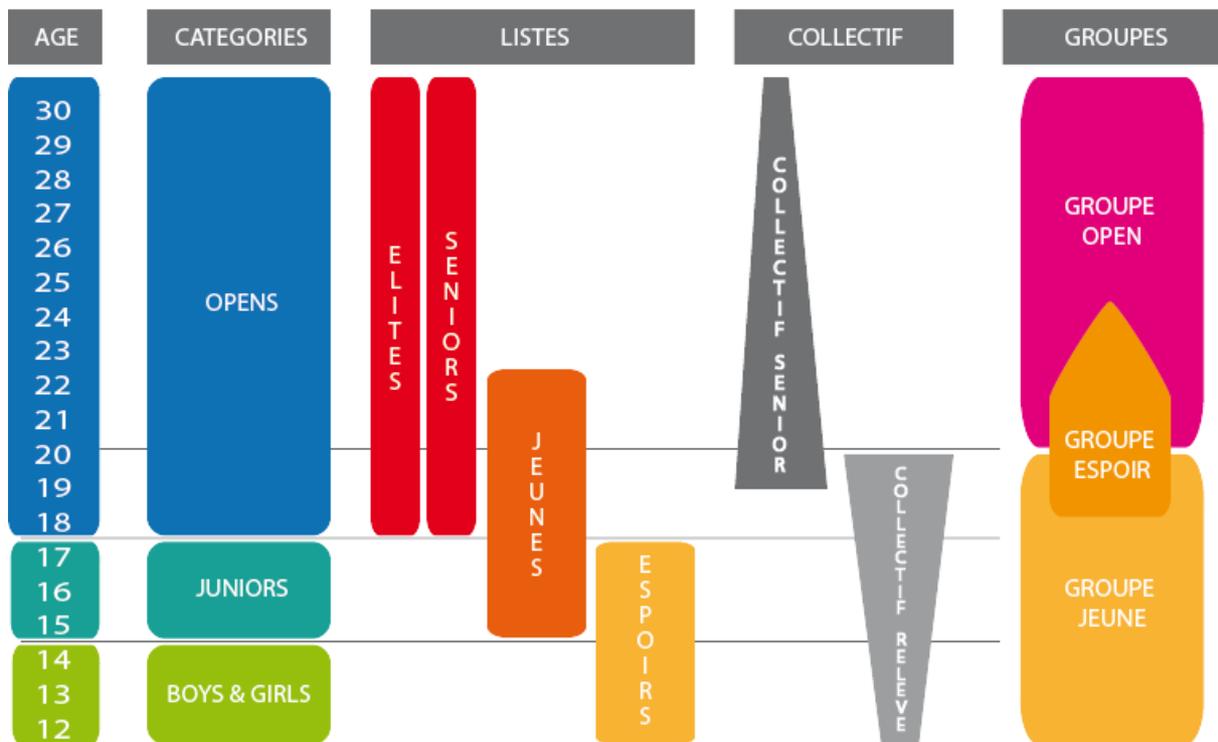


Schéma des collectifs fédéraux et des groupes en Wakeboard (bateau et câble) :





La FFSNW envisage la mise en place, par discipline reconnue de haut niveau, de « Centres Ressources » s'appuyant sur un cahier des charges comprenant, notamment, des exigences sur les conditions de pratique, d'accueil, d'encadrement, tarifaire mais aussi une localisation en phase avec une volonté d'accessibilité et de rayonnement sur une zone de population de pratiquants de nos disciplines.

Ces structures « Centre Ressource », permettront la continuité et l'intensification du PPF dématérialisé avec l'accueil de stages des collectifs nationaux dans les meilleures conditions pour la préparation des compétitions internationales de référence. Ils devront aussi permettre d'accueillir les sportifs inscrits sur les listes ministérielles de manière facilitée pour leur préparation permanente.

En outre, en tant que lieu de ressource, ils auront vocation à rayonner sur un plan national et régional pour contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Stratégique de Développement Fédéral :

« **40 000 Licenciés** d'une Fédération créatrice d'une **Economie Innovante** au cœur d'une famille de **250 000 pratiquants organisés**, moteurs d'une **Equipe de France performante** sur la route de l'**Olympisme**. »

A cet égard, les centres ressource seront impliqués dans :

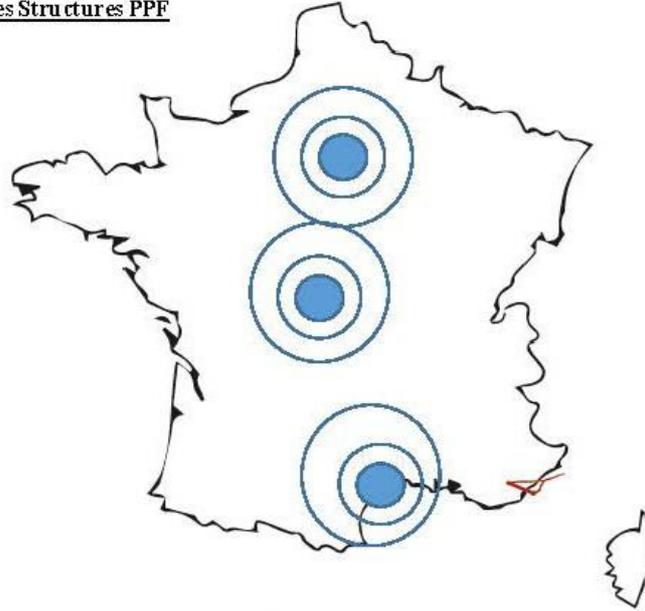
- la formation, comme levier premier du développement, des bénévoles, des dirigeants, des encadrants, des sportifs ;
- la structuration et l'animation territoriale dans la conception et la mise en œuvre d'actions sous l'égide de la Ligue régionale, notamment par la création d'emploi sportif ;
- le service au club.

## Cartographie des structures :

### Carte d'implantation des Structures PPF

#### Téleski-nautique :

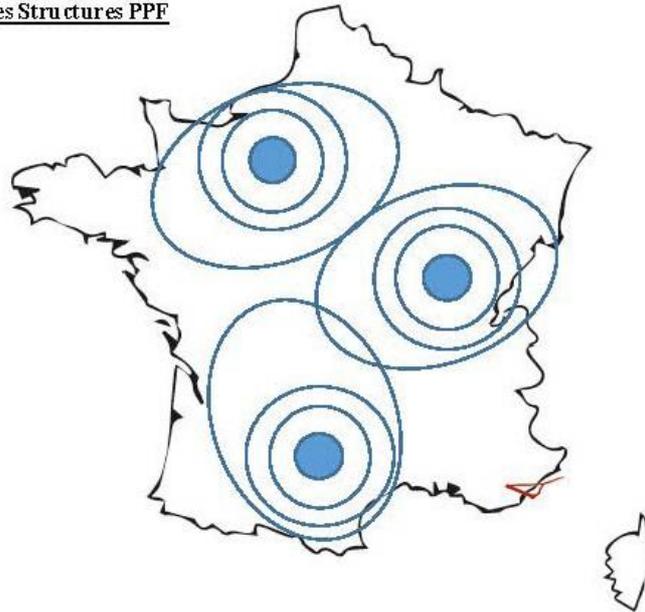
- PIDS Paris Val de marne
- Saint-Pardoux
- Montpellier - Ballargues

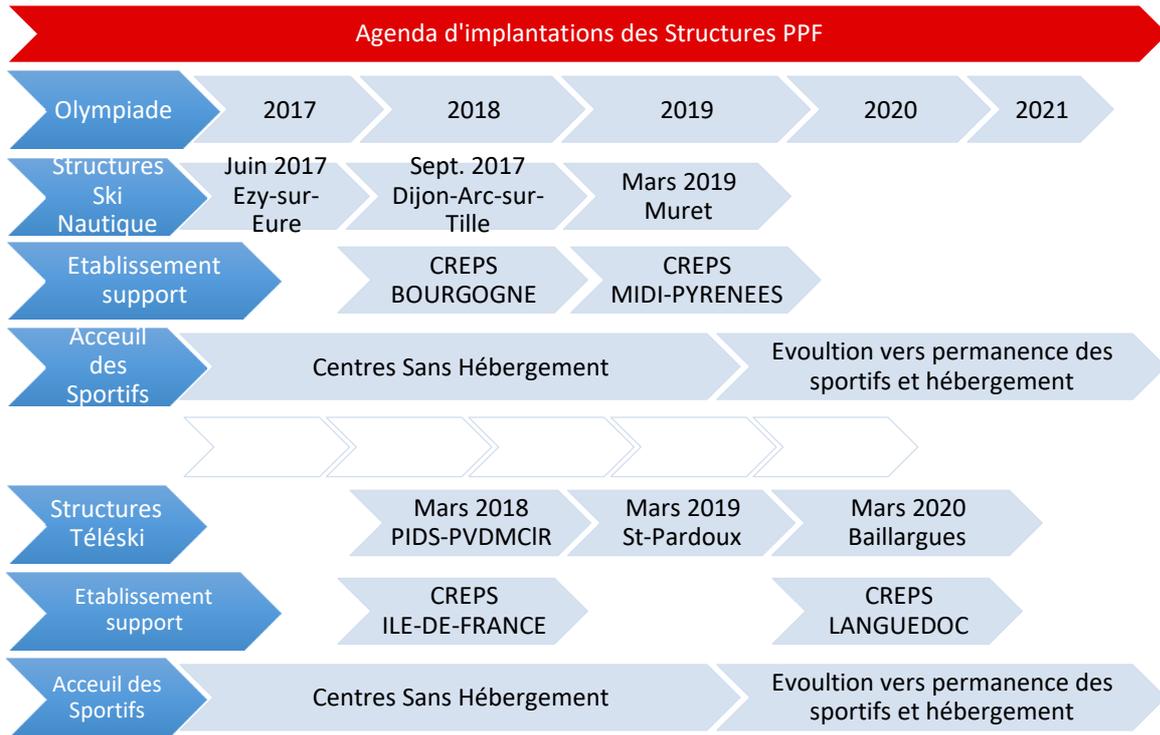


### Carte d'implantation des Structures PPF

#### Ski Nautique :

- Ezy sur Eure
- Arc sur Tille
- Muret





## **Le programme d'accession au haut niveau :**

Accès à la performance et à une animation territoriale. Ce programme concerne les sportifs inscrits en liste « SE ».

### **Ski Nautique**

#### **Constats**

- Coût de la pratique élevée et Activité saisonnière
- Éloignement des sites de pratique
- Faible volume de compétiteurs jeunes (benjamins, minimes cadets, juniors) aux championnats de France
- Baisse du nombre des officiels
- Baisse du nombre de compétitions régionales dont championnats de Ligue
- Spécialisation des clubs (compétition/loisir)

#### **Objectifs**

- Redynamiser l'accès au haut niveau pour augmenter le volume des pratiquants en compétitions nationales
- Fédérer les compétiteurs les plus jeunes au travers des compétitions régionales et nationales
- Déployer le plan national de détection construit sur l'olympiade 2013-2016
- Former l'encadrement à la pratique compétitive (par la filière de formation fédérale et professionnelle)
- Former les officiels pour augmenter les effectifs
- Favoriser l'accès des compétiteurs et SHN aux formations professionnelles de l'enseignement du ski nautique et à la fonction d'officiel de compétition
- Mettre en place des synergies entre les acteurs (DTN/Ligues/Clubs)

#### **Programme d'actions**

- Accompagnement des ligues pour augmenter le nombre et l'activité des ETR
  - Conception et mise en œuvre de nouveaux produits compétitifs nationaux
  - Pilotage des ETR par la DTN pour la déclinaison du plan national de détection
  - Utilisation du socle des actions sportives des ligues régionales (stages/compétitions régionales/finales nationale)
  - Rénovation du format de compétition Petits Princes avec un matériel plus accessible et adapté aux plus jeunes
  - Utilisation du référentiel Pass' Sport Gliss' pour déterminer le niveau et les aptitudes techniques
  - Conventions avec les Inspections Académiques/Collectivités Territoriales
-

## **Wakeboard bateau**

### **Constats**

- Coût de la pratique élevée et Activité saisonnière
- Éloignement des sites de pratique
- Stagnation du nombre de compétiteurs aux championnats de France
- Stagnation du nombre des officiels, mais baisse de leur implication
- Faible quantité de compétitions régionales
- Très peu de structures avec une activité associative spécifique – Offre de pratique très limitée

### **Objectifs**

- Redynamiser l'accès au haut niveau pour augmenter le volume des pratiquants en compétitions nationales
- Fédérer les compétiteurs les plus jeunes au travers des compétitions régionales et nationales
- Déployer le plan national de détection construit sur l'olympiade 2013-2016
- Impulser la création de structures associatives spécifiques à l'activité
- Former l'encadrement à la pratique compétitive (par la filière de formation fédérale et professionnelle)
- Former les officiels pour augmenter les effectifs
- Favoriser l'accès des compétiteurs et SHN aux formations professionnelles de l'enseignement du ski nautique et à la fonction d'officiel de compétition
- Mettre en place des synergies entre les acteurs (DTN/Ligues/Clubs)

### **Programme d'actions**

- Accompagnement des ligues pour augmenter le nombre et l'activité des ETR
  - Conception et mise en œuvre de nouveaux produits compétitifs nationaux
  - Pilotage des ETR par la DTN pour la déclinaison du plan national de détection
  - Utilisation du socle des actions sportives des ligues régionales (stages/compétitions régionales/finales nationale)
  - Utilisation du référentiel Pass' Sport Gliss' pour déterminer le niveau et les aptitudes techniques
  - Conventions avec les Inspections Académiques/Collectivités Territoriale
-

## **Wakeboard câble**

### **Constats**

- Activité saisonnière
- Augmentation du nombre de compétiteurs
- Augmentation du nombre des officiels formés
- Compétitions régionales en développement
- Le système de détection est dépendant de la structuration des sites de pratique en forte augmentation avec un secteur marchand majoritairement

### **Objectifs**

- Structurer la filière de compétition
- Redynamiser l'accès au haut niveau pour augmenter le volume des pratiquants en compétitions nationales
- Fédérer les compétiteurs les plus jeunes au travers des compétitions régionales et nationales
- Former l'encadrement à la pratique compétitive (par la filière de formation fédérale et professionnelle)
- Former les officiels pour augmenter les effectifs
- Développer les compétences du réseau d'officiels déjà formé pour accéder au grade supérieur de jugement
- Favoriser l'accès des compétiteurs et SHN aux formations professionnelles de l'enseignement du ski nautique et à la fonction d'officiel de compétition
- Mettre en place des synergies entre les acteurs (DTN/Ligues/Clubs)

### **Programme d'actions**

- Création de nouveaux niveaux de compétition, selon un système pyramidal allant du niveau régional au niveau national
  - Accompagnement des ligues pour augmenter le nombre et l'activité des ETR
  - Utilisation du socle des actions sportives des ligues régionales (stages/compétitions régionales/finales nationale)
  - Pilotage des ETR par la DTN pour la déclinaison du plan national de détection
  - Utilisation du référentiel Pass' Sport Gliss' pour déterminer le niveau et les aptitudes techniques
  - Conventions avec les Inspections Académiques/Collectivités Territoriale
-

## **Le Programme d'excellence sportive :**

préparation à l'obtention de titres internationaux sur les compétitions de référence. Ce programme concerne les sportifs inscrits en listes « SHN » et « SCN ».

### **Collectifs « Relève » :**

#### **Ski Nautique**

Public visé : Cadets (-14 ans), Juniors (-17ans) ;

#### **Constats**

- La France est une des nations leaders au niveau européen, notamment dans les disciplines figures et combiné
- Méthode d'entraînement française reconnue internationalement, mais vieillissante en raison de la très faible prise en compte des outils d'optimisation de la performance
- Equilibre des performances produites et des médailles entre filles & garçons
- Faiblesse de la France dans les disciplines de saut et de slalom liée aux contraintes économiques et matérielles

#### **Objectifs**

- Maintenir le rang de la France dans les nations leader européennes
- Harmoniser les résultats filles/garçons
- Renforcer le travail d'accompagnement des plus jeunes
- Améliorer le suivi médical et la préparation physique et mentale des sportifs
- Redynamiser la filière de formation de l'encadrement vers une approche plus moderne de l'entraînement de haut niveau
- Installation des centres ressources pour contribuer à l'optimisation de la performance
- Passage par la structure fédérale d'accès au HN et de formation des catégories U14 à U21

#### **Programme d'actions**

Pour les deux catégories d'âge concernées :

- Mise en place d'un plan de détection national, comprenant les résultats en compétitions nationales et les stages régionaux.
  - Constitution du collectif relève et des groupes d'entraînement (Groupe JEUNE)
  - Accompagnement de la DTN sur le terrain en relation permanente avec les entraîneurs référents des « clubs émergents ou HN »
  - Accompagnement qualitatif des équipes de France sur les compétitions internationales de référence
  - Mise en place d'un programme annuel de stages d'entraînement thématiques (pour les - 17 ans et - 14 ans)
  - Mise en place du réseau des entraîneurs PPF et du diplôme d'entraîneur fédéral
  - Mise en place des centres ressources
  - Sélection aux championnats internationaux
  - Stages de préparation aux championnats pour les sportifs retenus en équipe de France
  - Suivi individualisé des sportifs : mise en œuvre du double projet et sensibilisation des jeunes à l'ensemble des facteurs de la performance
-

## **Wakeboard (Bateau et Câble)**

Public visé : Tout public

**Rappel : Les compétitions de référence regroupent l'ensemble des catégories d'âge.**

### **Constats « bateau »**

- La France figure parmi les nations leader européennes et mondiales
- Des performances récurrentes ont été réalisées ces dernières années grâce à la récente structuration du haut niveau dans la discipline
- Stratégie sur le moyen et le long terme afin d'améliorer le positionnement de la France à l'international
- Constitution d'une méthode d'entraînement française en cours
- Besoin d'organiser un réseau de techniciens qualifiés
- Manque de compétitions au niveau national et international
- Faiblesse des ressources humaines et financières pour déployer dans le temps long une stratégie vers l'international

### **Constats « câble »**

- Augmentation du nombre de compétitions internationales ces dernières années
- Structuration rapide et dynamique de la discipline à l'international
- La France figure parmi les nations leader européennes et mondiales
- Des performances récurrentes ont été réalisées ces dernières années grâce à la récente structuration du haut niveau dans la discipline
- Stratégie sur le moyen et le long terme afin d'améliorer le positionnement de la France à l'international
- Constitution d'une méthode d'entraînement française en cours
- Besoin d'organiser un réseau de techniciens qualifiés
- Manque de compétitions au niveau national et international
- Faiblesse des ressources humaines et financières pour déployer dans le temps long une stratégie vers l'international, et difficulté due à la structuration des sites de pratique (secteur marchand)

### **Objectifs**

- Élever le rang de la France afin de devenir une nation leader sur le plan européen et mondial
- Augmenter le vivier des jeunes, espoirs inclus, vers les équipes de France open
- Inculquer une culture du haut niveau dès le plus jeune âge
- Favoriser le sentiment d'appartenance à l'équipe de France et mieux préparer l'épreuve par équipe
- Renforcer le travail d'accompagnement des plus jeunes
- Mise en place d'un Challenge National des Câbles comme support de détection et d'accès au SHN
- Améliorer le suivi médical et la préparation physique et mentale des sportifs
- Installation des centres ressources pour contribuer à l'optimisation de la performance
- Constituer un réseau d'entraîneurs référents PPF, animer le réseau et mettre en place le diplôme d'entraîneur fédéral
- Passage par la structure fédérale d'accès au HN et de formation des catégories U15 à U19.

## **Programme d'actions**

- Amener les collectifs identifiés à participer à de plus nombreuses compétitions internationales et assurer un accompagnement de la DTN
  - Pérenniser l'accompagnement qualitatif des équipes de France sur les compétitions internationales de référence (minimum 2 cadres + staff médical)
  - Mise en place des centres ressources
  - Mise en place d'un programme annuel de stages d'entraînement thématiques
  - mise en place de stages de préparation aux championnats pour les sportifs retenus en équipe de France, en France et à l'étranger, notamment durant la saison hivernale
  - Suivi individualisé des sportifs : mise en œuvre du double projet et sensibilisation des jeunes à l'ensemble des facteurs de la performance
- 

## **Collectifs « Senior » :**

### **Ski Nautique**

Public visé : Espoirs (-21ans) ; Open

### **Constats**

- La France figure parmi les deux meilleures nations européennes, et parmi les 3 meilleures nations mondiales, avec un collectif de sportifs jeunes et à fort potentiel
- Les féminines et la discipline Figures sont plus pourvoyeuses de médailles
- La discipline saut montre des signes de faiblesse en termes de résultats
- Baisse de niveau et du nombre de médailles chez les espoirs (-21 ans)
- Difficulté à regrouper les skieurs du collectif senior dans une même structure ce qui entraîne un exode des meilleurs éléments pour s'entraîner à l'étranger ;
- Difficulté de la part de la DTN à maîtriser les plannings individuels de compétition des sportifs compte tenu du calendrier international de compétitions professionnelles
- Baisse de la France, en termes de performance et de nombre de compétiteurs, dans les disciplines de saut et de slalom liée aux contraintes économiques et matérielles, ce qui tend à désengager les clubs quant à l'entretien des installations sportives

### **Objectifs**

- Élever le rang de la France au premier rang mondial
- Améliorer la qualité du suivi individuel
- Redynamiser la discipline saut dans l'hexagone pour espérer des résultats à l'international
- Améliorer le suivi médical et la préparation physique et mentale des sportifs
- Animer et valorisation des échanges vers le réseau des entraîneurs individuels
- Valorisation des structures d'accueil de ces sportifs à travers le PES
- Identification et validation d'un réseau de clubs «H.N.» et d'entraîneurs référents qualifiés et validés par la FFSNW
- Installation des centres ressources pour contribuer à l'optimisation de la performance
- Constituer un réseau d'entraîneurs référents et animer le réseau
- Augmenter le nombre d'entraîneurs de haut niveau

## **Programme d'actions**

- Encadrement par la DTN des skieurs sélectionnés en équipe de France pour les compétitions de référence
  - Accompagnement rapproché et individualisé des sportifs à distance et visite sur sites au cours de l'année
  - Mise en place de stages intermédiaires obligatoires
  - Mise en place de stages de préparation en amont des compétitions internationales de référence obligatoires
  - - Accompagnement pour l'optimisation des autres facteurs de la performance (préparation physique, mentale, etc.)
  - Optimisation des moyens humains et financiers
  - Mise en place des centres ressources
  - Mise en place du réseau des entraîneurs PPF et du diplôme d'entraîneur fédéral
  - Mise en place d'un programme de formation continue des CTN et des entraîneurs identifiés dans le réseau
- 

## **Wakeboard (Bateau et Câble)**

### **Constats**

- Augmentation du nombre de compétitions internationales ces dernières années
- Structuration rapide et dynamique de la discipline à l'international
- La France figure parmi les nations leader européennes et mondiales
- Des performances récurrentes ont été réalisées ces dernières années grâce à la récente structuration du haut niveau dans la discipline
- Stratégie sur le moyen et le long terme afin d'améliorer le positionnement de la France à l'international
- Constitution d'une méthode d'entraînement française en cours
- Besoin d'organiser un réseau de techniciens qualifiés
- Manque de compétitions au niveau national et international
- Faiblesse des ressources humaines et financières pour déployer dans le temps long une stratégie vers l'international, et difficulté due à la structuration des sites de pratique (secteur marchand)

### **Objectifs**

- Élever le rang de la France afin de devenir une nation leader sur le plan européen et mondial
- Augmenter le vivier des jeunes, espoirs inclus, vers les équipes de France open
- Inculquer une culture du haut niveau dès le plus jeune âge
- Favoriser le sentiment d'appartenance à l'équipe de France et mieux préparer l'épreuve par équipe
- Renforcer le travail d'accompagnement des plus jeunes
- Mise en place d'un Challenge National des Câbles comme support de détection et d'accès au SHN
- Améliorer le suivi médical et la préparation physique et mentale des sportifs
- Installation des centres ressources pour contribuer à l'optimisation de la performance
- Constituer un réseau d'entraîneurs référents et animer le réseau
- Augmenter le nombre d'entraîneurs de haut niveau

## Programme d'actions

- Ciblage des moyens
  - Augmentation du nombre de regroupements et de stage
  - Mise en place des centres ressources
  - Individualisation de l'entraînement par les entraîneurs référents et suivi personnalisé par les cadres de la DTN
  - Mise en place de stages intermédiaires obligatoires
  - Mise en place de stages de préparation en amont des compétitions internationales de référence obligatoires
  - Accompagnement pour l'optimisation des autres facteurs de la performance (préparation physique, mentale, etc.)
  - Optimisation des moyens humains et financiers
  - Mise en place du réseau des entraîneurs PPF et du diplôme d'entraîneur fédéral
  - Identifier les stratégies d'entraînement des équipes étrangères durant la saison hivernale
  - Mise en place d'échanges internationaux pour une FPC pertinente des CTN, une progression de sportifs et un accompagnement des entraîneurs référents
  - Mise en place d'actions de formations « d'entraîneurs H.N. » pour les CTN et les entraîneurs référents.
-

## **6. CONVENTION PARALYMPIQUE ET/OU PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP.**

### **Stratégie**

Depuis le 31 décembre 2016, la FFSNW dispose de la délégation pour les disciplines du para-ski nautique et du para-wakeboard rassemblant toutes les personnes en situation de handicap sensoriel ou moteur.

La FFSNW souhaite mettre en place des modalités d'accompagnement, qui restent à définir, des compétiteurs vers le haut niveau et favoriser leur participation aux compétitions internationales de référence, dans une vision intégrée de la pratique.

### **Contexte :**

- La FFSNW a remplacé la commission existante Handisport et Sport Adapté, en lui préférant une représentation active de ces publics au sein de chaque commission sportive nationale afin de concevoir, mettre en œuvre et coordonner les actions de développement et d'accès à la compétition sur le territoire ;
- Ces membres de commission sportive nationale responsable du développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap physique ou sensoriel sont aussi investis dans les commissions Handisports des instances internationales ;
- Ces deux facteurs permettent la mise en place d'une activité de qualité sur le territoire qui doit encore s'intensifier pour augmenter le volume global des pratiquants ;
- Les meilleurs skieurs handisports s'entraînent déjà dans les structures affiliées à la FFSNW.

### **Actions :**

- Prendre contact, via les commissions sportives, avec ses clubs pour envisager des modalités d'accompagnement et de conventionnement ;
- Engager, via ses commissions sportives, un travail de réflexion portant sur la simplification et la lisibilité de la nomenclature des handicaps afin de réduire le nombre de catégories pour en augmenter le volume propre ;
- S'appuyer sur ses ligues et les commissions pour valoriser mieux et augmenter le nombre d'initiations pour ce public cible ;
- Identifier plus clairement les clubs en capacité d'accueillir les personnes en situation de handicap et faire leur promotion afin d'augmenter le nombre de licenciés
- Mener des actions d'accès à la compétition pour les publics émergents des actions de développement de la FFSNW afin d'augmenter le nombre compétiteurs et permettre une plus grande fréquentation au championnat de France et obtenir une reconnaissance de haut niveau ;
- Reconnaissance du Ski Nautique et du Wakeboard comme interlocuteur Handisport auprès des partenaires publics et privés ;
- Poursuivre les aménagements règlementaires de certaines compétitions, afin que le public handisport puisse y participer et y être intégré au même titre que les valides ;
- La mise en place d'un dispositif de titre de participation partagé ou d'extension de licence spécifique pour les personnes en situation de handicap.

## **7. PRISE EN COMPTE RENFORCÉE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ**

Le développement de la pratique de haut niveau et les performances sont répartis de façon équilibrée entre les hommes et les femmes.

Pour autant, la FFSNW a mis en place un plan de féminisation adressé directement au public du wakeboard, et particulièrement câble.

Ce dispositif appelé « Chick's on tour » se décline sur 8 étapes en France avec une étape finale lors du salon nautique de Paris. Il porte l'ambition de la découverte pour le public féminin, avec des multi-activités autour du sujet principal le wakeboard câble, mais aussi la formation au jugement, et à la gestion d'association pour contribuer à l'augmentation de la représentation féminine dans les instances dirigeantes.

Ces rendez-vous sont aussi une opportunité d'identifier des jeunes femmes disposant des qualités pour s'engager dans une démarche de performance :

- Disponibilité,
- Compétences acrobatique,
- Engagement,
- Créativité,
- Qualités physiques.

Une fois les sportives identifiées et intégrées dans les collectifs et groupes d'entraînement, la préparation est commune pour les sportifs et les sportives.

Les compétitions internationales de référence sont mixtes pour toutes les disciplines.

Le « Chick's on tour » est associée à un plan communication spécifique à l'intérieur de la stratégie fédéral avec un partenariat presse dédié (les sportives), de la visibilité digitale (site web et réseaux sociaux) et de la production audiovisuelle.

## **8. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES**

Parmi les territoires Ultra-marins, l'île de la Réunion avec le site de Saint Paul alimente fréquemment les équipes de France.

Plusieurs actions sont prévues pour entretenir cette relation et la progression sportive des athlètes ultramarins :

- La mise en place d'un rendez-vous annuel de découverte et d'échange avec les SHN ultra-marins et métropolitains et les jeunes skieurs Réunionnais ;
- La mise en place d'une base arrière pour l'entraînement hivernal des équipes de France ;
- La programmation d'un stage de printemps multi-catégories, en mars, pour la reprise de saison avec les SHN métropolitains et ultra-marins ;
- Mise en place d'un dispositif d'aides financières pour faciliter les déplacements des sportifs ultra-marins vers la métropole et l'intégration dans les collectifs France.

## 9. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT

### PLAN NATIONAL DE DÉTECTION SKI NAUTIQUE :

Depuis de nombreuses années le niveau de l'enseignement du ski nautique Français est reconnu dans le monde entier pour être parmi les meilleurs de la planète. Les médailles Françaises sont la preuve du dynamisme de notre sport et de l'organisation mise en place par les divers acteurs du ski nautique et du Wakeboard dans notre pays et ailleurs. Malheureusement nos disciplines en perte de vitesse médiatique fonctionnent depuis toujours grâce au dynamisme de quelques familles et notre vivier de champions est depuis trop longtemps insuffisant pour espérer conserver notre place au niveau mondial indéfiniment. La baisse de fréquentation de nos divers championnats et le nombre fléchissant de pratiquants de compétition en est la preuve.

Notre situation, préoccupante, n'est néanmoins pas irréversible. Grâce notamment à une évolution de la détection sur notre territoire et à la volonté de nos clubs et divers dirigeants nous pouvons augmenter le nombre de nos compétiteurs et espérer à long terme continuer à occuper les podiums de tous les championnats.

Nous vous proposons les grands principes d'une organisation qui s'étend sur huit années et qui prend en compte les diverses composantes de l'accès au haut niveau. La hiérarchisation des propositions de ce document n'est pas une fin en soit mais nous espérons que nos propositions permettront de trouver de nouvelles voies afin de faciliter l'accès du ski nautique et du wakeboard de haut niveau à un plus grand nombre de jeunes.

### Quels sont les besoins de la FFSNW ?

**« Créer un flux constant de skieurs pour approvisionner les équipes et surtout avoir le temps de les former ».**

Voici un tableau qui met en évidence le fonctionnement que nous aimerions atteindre dans huit années.

catégorie	Disciplines effectif idéal.				total de skieurs	perte en fin de cycle	
	slalom	figures	saut	combiné			
open	3	3	3	3	12		
U21	5	5	5	4	19	35%	
U17	6	6	6	6	24	20%	
U14	7	7	7	6	27	10%	
COMPET. et DETECTION	U12	8	8	8	10	34	20%
	U10	10	10	10	12	42	20%
	U8	13	13	13	13	52	20%
	U6	17	17	17	17	68	20%

- Les chiffres dans la case catégorie correspondent aux années d'âge
- Perte en fin de catégorie correspond aux abandons
- Effectif idéal de manière à faire de réelles sélections, palier aux blessures et qui va créer la dynamique de performance par une concurrence importante.

Bien entendu, il s'agit là de chiffres idéaux et il va falloir de la volonté et du temps pour arriver à les réaliser. Le tableau laisse également apparaître que le dispositif va se mettre en place durant deux olympiades avant d'être efficace.

### De quoi avons nous besoin afin de réaliser ce projet ?

- De professionnels diplômés d'Etat « DE et DES », pour :
  - Former l'encadrement et suivre les jeunes dans les ligues.
  - Travailler surtout sur le secteur loisir et initiation à la compétition.
- De brevets fédéraux en relai pour le PND.
- De présidents des clubs et ligues pour porter ce projet général et dynamiser les licenciés motivés pour intégrer cet objectif commun.
- De créer une offre de compétitions accessibles au plus grand nombre (financièrement et techniquement) afin de former une nouvelle génération de juges et de compétiteurs.
- De systématiser l'utilisation du pass « sport gliss » afin de récompenser les jeunes skieurs pour leur progrès avec les « palo de couleurs ».

### Quelles sont les solutions ?

- La création d'un groupe nationale « DETECTION » pour les moins de 12 ans géré par la D.T.N.
- La mise en place d'une série de stages pour le groupe « DETECTION » durant lesquels les jeunes skieurs et les accompagnateurs (entraîneurs ou parents) seront formés par le responsable du stage.
- La mise en place d'un suivi de formation pour les personnes ressources (formations régionales et/ou nationales pour les encadrants technique et les officiels qui décident de s'impliquer dans la détection).
- La mise en place (par les responsables « DETECTION » de chaque ligue) au sein des listes S.E.R. (Sportifs Elite Régionaux) une liste « DETECTION » des moins de 12 ans afin d'impliquer les ligues dans le suivi de l'Elite Régional et la détection nationale.
- L'utilisation systématique du « pass sport glisse » afin d'évaluer et orienter l'apprentissage des bases techniques dans toutes les disciplines pour les plus jeunes (en annexe).
- L'augmentation compétitions de niveau national (nouveau format), moins onéreuses et plus facile à organiser. Ceci de façon à dynamiser la formation de nouveaux juges et de façon à faciliter l'accès aux nouvelles familles ainsi qu'aux plus jeunes à la compétition.
- L'édition d'un classement national des skieurs à partir des performances réalisées (sans limite de niveau) lors des ces compétitions.
- La possibilité grâce aux performances réalisées lors de ces compétitions d'accéder aux divers championnats nationaux Français.

## Comment organiser la détection au sein du club ?

### Comment trouver et organiser les périodes de pratique ?

Il faut tout d'abord utiliser les plages horaires disponibles. Optimiser la fréquentation ne doit pas engendrer la déstabilisation du fonctionnement normal du club. Nous avons à cet effet réalisé un bilan (basé sur notre expérience) sur l'utilisation des structures au niveau national. Il faut admettre qu'un grand nombre de clubs peuvent encore optimiser l'utilisation de leur site.

Un club avec un plan d'eau et un seul bateau, peut accueillir environ 50 adhérents pour gérer une pratique de loisirs et de compétition. Si nous analysons les plages horaires utilisées (mise à part juillet et aout), nous constatons que les plans d'eau sont généralement utilisés de 17h à 21h en semaine et les weeks ends, de 10h à 13h et de 15h à 20h.

Cela permet d'imaginer une large marge de manœuvre disponible pour intégrer des actions de détection ou de suivi de jeunes qui rentabiliseront encore plus le poste d'un pilote (PIB, Pilote Initiateur Bateau) ou d'un BEES1° ou BPJEPS.

Il est possible également pour l'ETR (Equipe Technique Régionale) d'une ligue, de miser sur un emploi annuel d'entraîneur de ligue afin de suivre les jeunes sur plusieurs clubs et de créer une dynamique régionale.

Exemple d'occupation du site entre mai et septembre (sauf juillet et aout) :

	8h/10h	10h/12h	12h/14h	14h/17h	17h/20h
lundi	libre	libre	activité club	libre	activité club
mardi	libre	libre	activité club	libre	activité club
mercredi	activité club				
jeudi	libre	libre	activité club	libre	activité club
vendredi	libre	libre	activité club	libre	activité club
samedi	activité club				
dimanche	activité club				

Il est possible d'imaginer que lors des périodes vertes le club organise des actions de détection et de suivi.

## Quels sont les publics concernés par la détection ?

### **Définition d'un skieur potentiel au Plan National de Détection :**

*« Jeune pratiquant de moins de 12 ans ayant des aptitudes physiques et mentales pour évoluer sur l'eau, qui démontre une réelle motivation et qui progresse suite aux diverses directives de l'enseignant. »*

#### **Le public « baby ski » :**

Pour les skieurs de 2 à 6 ans, coût de pratique très faible, pas d'aptitude spécifique nécessaire, mise en œuvre facile. Programmation de plusieurs séances afin de valider le niveau, BABYPASS + palo Blanc, (voir Pass ' sport Gliss).

#### **Le public « initiation » :**

Pour les skieurs de 6 à 12 ans, coût de la pratique encore faible car possibilité de pratiquer derrière un hors-bord. Mise en place des schémas moteurs de base niveau PALO ORANGE, (voir Pass ' sport Gliss).

#### **Le public « ski scolaire » :**

La mise en place des opérations est un peu lourde, les professeurs sont très attentifs à la notion de sécurité et doivent avoir l'aval de leur hiérarchie. Sur le plan de la détection ces opérations présentent un grand intérêt et permettent d'agrandir la zone de recrutement de nouveaux pratiquants. Elles restent cependant difficiles à organiser.

#### **Le public des « centres aérés » :**

Sont vraiment un moyen d'entretenir de bonnes relations avec les mairies qui sont à la recherche d'activités d'été pour les enfants. Généralement le coût total est pris en charge par le centre. Cela peut représenter un bon vivier pour la détection mais cela reste en priorité de l'animation. De plus ces actions rentrent dans le cadre de l'accès au sport pour le plus grand nombre.

#### **Le public de « la pratique loisir » :**

Concerne souvent des familles (la licence famille a été créé à cet effet) on constate une pratique de « week-end » les après-midi. Il n'y a pas de recherche de performance, mais juste des sensations de glisse et une pratique en famille souvent répartie sur toutes les disciplines. Il y a souvent au sein de cette famille un jeune qui peut être un futur champion.

## Quels sont les supports pour mettre en place une action de détection ou un suivi de jeunes ?

### **Détection :**

Toutes les actions mise en place dans un club ou sur un site de pratique improvisé qui visent à permettre l'initiation d'un jeune de moins de 12 ans à la pratique du Ski nautique ou du Wakeboard pour la première fois de sa vie et qui permet à ce jeune d'intégrer un club FFSNW.

### **Suivi des jeunes :**

Toutes les actions mises en place dans un club qui permettent à un jeune licencié, qui vient d'être détecté, d'évoluer sur l'eau ou au sol afin d'intégrer les schémas moteurs de base du Ski nautique et de valider les niveaux de la DTN (voir le pass sport gliss).

## **Comment gérer et orienter les jeunes vers le haut niveau ?**

A l'heure actuelle de nombreuses actions autour des plus jeunes sont mises en place dans la France entière mais elles restent bloquées à la première étape de la détection. Prenons une action « Baby ski » comme exemple :

### **Première étape « découverte »:**

- 1/ accueil des jeunes et de leur famille (prise de renseignements).
- 2/ équipement du jeune et conditionnement.
- 3/ pratique.
- 4/ récompenses diverses et débriefing éventuel avec le jeune et la famille sur la séance.

### **Deuxième étape « suivi club » :**

- 1/ deuxième prise de contact avec le jeune via internet ou autre, afin de lancer un suivi club.
- 2/ orientation le jeune skieur vers le club le plus proche de chez lui.
- 3/ inscription du jeune skieur sur la liste régionale de détection via le club.
- 4/ mise en place d'un suivi d'apprentissage personnalisé par le club en s'appuyant sur les PASS' SPORT GLISS.
- 5/ si le skieur présente du potentiel (selon le responsable technique du club) ou d'après son niveau pass « sport gliss », inscription par le club accueil, au rendez-vous régional de la ligue (championnat de ligue).

### **Troisième étape « suivi ligue »:**

- 1/ intégration à la liste « DETECTION » de la ligue.
- 2/ participation au rendez-vous des « petits princes de l'eau ».
- 3/ si le skieur présente un bon potentiel (niveau technique évalué par la DTN lors des Petits Princes de l'eau) inscription l'année suivante championnat national de sa catégorie d'âge et intégration éventuelle dans le groupe national « DETECTION ».

Les skieurs qui ne sont pas sélectionnés retournent dans leur club accueil et continuent leur suivi tout au long de l'année en participant au plus grand nombre possible de compétitions (nationale/Régionales). En effet il est fréquent qu'un skieur suive une progression différente et soit prêt plus tard pour intégrer les U17. Il ne faut donc pas s'alarmer si le jeune détecté par un club n'intègre pas le suivi Fédéral à la sortie des petits princes.

- 4/ les meilleurs skieurs de la compétition nationale « les petits princes » seront inscrits au stage « petits princes » encadré par la DTN.

5/ les skieurs du stage « petits princes » seront à nouveau convoqués si leur potentiel a été confirmé durant le stage. Ce nouveau rendez-vous aura lieu en début de saison suivante. Ce stage sera à nouveau encadré par la DTN.

6/ d'autres stages (entraînement/formation) auront lieu durant l'été de façon à ce que les meilleurs éléments intègrent le groupe U14 à court terme (un skieur peut sortir du groupe ou y rentrer à plusieurs reprises si son niveau technique le justifie).

7/ intégration au groupe U14 national afin de suivre la préparation mise en place par la DTN. Le suivi de l'entraînement de ce jeune met alors en relation la DTN et le club et/ou entraîneur du jeune.

## **Comment suivre la détection au niveau régional ?**

(Troisième étape « suivi ligue »)

Lors des diverses actions de détections mises en place par les clubs il est important d'inscrire les jeunes détectés dans une liste régionale qui servira par la suite de base pour alimenter le rendez-vous « Petits princes de l'eau ». Cela passe par l'intermédiaire du responsable de la « DETECTION », désigné au sein de l'ETR de la ligue.

- 1/ Une fiche pass « sport gliss » doit être remplie et envoyée depuis le club à la ligue.
- 2/ chaque ligue convoquera les jeunes détectés au rendez-vous régional (souvent le championnat de ligue).
- 3/ les meilleurs potentiels détectés lors du rendez-vous régional seront envoyés à la compétition nationale « les petits princes » afin de représenter leur ligue.
- 4/ la ligue qui fournit le plus de jeunes doit être récompensée par la FFSNW. (Exemple : Prêt d'un cadre de la DTN pour une action entraînement dans la ligue qui a fourni le plus d'athlètes. Et dans la ligue qui alimente les groupes nationaux avec le plus grand nombre de skieurs.)
- 5/ la ligue continue parallèlement à former ses jeunes licenciés qui composent l'équipe des Sportifs Elite Régionaux (Détection, U14, U17 et U21) durant la saison.

## **Quelle est l'organisation de la détection au niveau national (DTN) ?**

Toutes les ligues peuvent envoyer leurs jeunes skieurs au rendez-vous des « petits princes de l'eau » sous réserve d'avoir envoyé leur liste de jeunes skieurs, PALO VERT minimum pour la catégorie « petits princes », (voir PASS'SPORT GLISS) au responsable de la détection à la FFSNW, un mois avant le début du rendez-vous des « petits princes de l'eau » (souvent avant le début du mois d'août).

Si le nombre de candidats est trop important pour le bon déroulement du rendez-vous « petits princes de l'eau » le responsable de la DTN conservera les skieurs qui présentent le niveau « PASS SPORT GLISS » le plus important.

Ceux qui ne seront pas retenus continueront leur formation au sein de leur club et ligue afin de venir à la rencontre de la DTN la saison suivante.

Un jeune skieur qui participe à un championnat de France (sauf championnat de France inter-ligues) ne peut plus participer aux « petits princes ».

La détection continue cependant au niveau des championnats de France benjamins et minimes. Les jeunes qui présentent un potentiel intéressant pour la DTN peuvent intégrer, à partir des résultats obtenus au championnat de France benjamin ou minime, les regroupements nationaux « DETECTION » afin de préparer leur entrée dans le collectif U14. Il n'est pas en effet obligatoire d'avoir participé au regroupement des « petits princes de l'eau » pour intégrer le groupe national « DETECTION ».

## Quel planning de mise en place de la détection par année ?

1/ Choix des actions à mener au sein de chaque ligue lors des diverses A.G régionales afin de déclencher la détection.

2/ Mise en place des actions régionales de détection et de suivi des jeunes sur les divers sites jusqu'à la fin du mois de juillet.

3/chaque ligue compose sa liste de skieurs (PALO VERT minimum pour la catégorie « petits princes ») qui va participer au regroupement de « petits princes de l'eau ».

### 4/ Compétition nationale « les petits princes » (fin Aout).

Les meilleurs skieurs du regroupement national « les petits princes » sont sélectionnés plus tard dans la saison ou l'année suivante afin de participer au stage « petits princes » organisé par la DTN.

### 5/ stages du groupe national « Détection » l'année suivante.

Les meilleurs skieurs évalués par la DTN lors du stage « des petits princes de l'eau » peuvent être invités à participer au stage de reprise du groupe national « DETECTION ». Le ou les meilleurs potentiels du stage (selon le choix de la DTN) peuvent intégrer par la suite le groupe national « DETECTION » afin de débiter une formation à long terme vers le haut niveau. Le but sera pour la DTN d'amener un maximum de jeunes à intégrer les groupes nationaux U14 et U17 afin de former l'Elite de demain et les médaillés futurs de l'équipe de France OPEN. Un bilan de l'année sera établi par la DTN afin de récompenser par le biais de la FFSNW, la ligue qui a inscrit le plus de jeunes au rendez-vous des « petits princes de l'eau » et celle qui a inscrit le plus de jeunes dans le groupe nationale « DETECTION ».

## **Exemple chronologique de l'intégration d'un jeune au groupe U14 sur 4 années.**

### **Skieur 9 ans :**

#### 1<sup>ère</sup> année.

Juin : Détecté par le club lors d'une journée baby ski.

Mi juillet : Obtention du « PALO Bleu » lors du championnat de ligue. Sélectionné pour participer au rendez-vous Régional.

Début aout : Sélectionné par la DTN pour participer au « petits princes ».

Fin Aout : Participation aux « petits princes » et sélection au stage des « petits princes ».

Participation au stage et invitation au stage de reprise du groupe national « DETECTION » l'année suivante.

#### 2<sup>ème</sup> année.

Stage de début de saison : Participation au stage de reprise du groupe national « DETECTION » et invitation au stage suivant.

Juillet : Participation à un 2<sup>ème</sup> stage du groupe national « DETECTION » et invitation au stage suivant.

Aout : Participation au championnat de France minimes.

Septembre : Participation à un 3<sup>ème</sup> stage du groupe national « DETECTION » et invitation au stage suivant.

#### 3<sup>ème</sup> année.

Stage de début de saison : Participation au stage de reprise du groupe national « DETECTION » et invitation au stage suivant.

Juillet : Participation à un 2<sup>ème</sup> stage du groupe national « DETECTION » et invitation au stage suivant.

Aout : Participation au championnat de France minimes et **cadets**.

Septembre : Participation à un 3<sup>ème</sup> stage du groupe national « DETECTION » et invitation au prochain stage de reprise U14.

#### 4<sup>ème</sup> année.

Stage de début de saison : Participation au stage de reprise du groupe national « U14 » et invitation au stage suivant.

Juillet : Participation au 2<sup>ème</sup> stage du groupe national « U14 » et invitation au stage suivant.

Aout : Participation au championnat de France cadets.

Participation aux sélections nationales pour composer l'équipe de France U14 pour les championnats d'Europe U14 de l'année.

#### **Sélectionné et Intégré au groupe national U14.**

Participation à la préparation terminale du championnat d'Europe U14.

Participation au Championnat d'Europe U14.

Intégration sur les listes nationales de sportifs de haut niveau si médaillé lors du championnat d'Europe U14.

Par la suite, sa formation continue sur le même principe. Il peut cependant sortir du groupe et réintégrer le groupe à plusieurs reprises selon son état de forme tout au long de sa carrière.

## PLAN NATIONAL DE DÉTECTION WAKEBOARD CÂBLE :

### PRINCIPES

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre général de la politique sportive fédérale, conduite simultanément de la base au sommet, par les clubs affiliés et les structures agréées, les ligues régionales et la Direction Technique Nationale visant à promouvoir l'activité, à développer le niveau de pratique, à repérer les riders à potentiel et à constituer le collectif national « JEUNE ».

**Ainsi, les clubs affiliés et structures agréées ont la responsabilité** de mettre en œuvre des actions de détection au profit des licenciés de moins de 12 ans.

**Les ligues ont la responsabilité** d'assister les clubs affiliés et structures agréées dans la mise en œuvre des actions de détection et/ou d'organiser une action au niveau régional.

**La Direction Technique Nationale**, coordonne & évalue le dispositif au niveau national afin de repérer les riders de talent de moins de 12 ans qui ont le profil pour intégrer à moyen terme une équipe nationale.

### OBJECTIF

**Il s'agit d'identifier** sur la durée d'une saison sportive, les meilleurs riders français, garçons et filles, de moins de 12 ans (U12) afin qu'ils intègrent le collectif national « JEUNE » et participent aux stages d'entraînement au cours de la saison suivante. Un rendez-vous annuel marquera le passage d'une logique de détection à celle de « sélection » à l'occasion d'un rassemblement national, point d'orgue du dispositif (la finale du KID'Z TO KING).

*Le plan national de détection consistera à mettre en œuvre un nouveau dispositif de détection destiné aux clubs affiliés, structures agréées et ligues régionales (Kid'z Wake Day) et d'optimiser le dispositif de détection national (Kid'z to King).*

### LES DISPOSITIFS

#### KID'Z WAKE DAY

##### Définition

Il s'agit d'un programme fédéral, piloté par la commission télési nautique, qui est destiné à **promouvoir la pratique compétitive du wakeboard câble**.

##### Objectifs

- Promouvoir** la pratique compétitive du wakeboard câble
- Recruter** des jeunes riders pour l'action de détection nationale : le Kid'z to King

##### Moyen d'action

Proposer une journée de perfectionnement en wakeboard câble sous forme ludique, dans un cadre convivial.

##### Période optimale d'organisation

À l'idéal, le Kid'z Wake Day doit être mis en œuvre organisé dans la période juin-juillet afin de promouvoir et de recruter des participants pour le dispositif national, le Kid'z to King.

## **Programme**

9h00 : Accueil, présentation équipe, présentation programme, fiche renseignement rider, définition de groupe si nombreux.

9h30 : Échauffement

10h : 1 run/rider vidéo + évaluation

10h30 : Training coaching sur corde

11h45 : Étirement + débriefing

12h : Pause déjeuner

13h30 : 1run/rider vidéo + évaluation

14h : Training coaching sur corde

16h : Débriefing

16h30 : Mini Contest avec prise de vue des run pour sélection vidéo Kid'z to King

17h : Remise des Palos de couleurs (Pass'Sport Gliss') & Promotion du Kid'z to King

18h : Clôture de la journée avec riders et parents

## **Organisateurs**

- Clubs affiliés et structures agréées FFSNW
- Ligues Régionales

## **Cahier des charges de l'organisateur**

- Moniteur diplômé d'État et/ou officiel WC
- Riders licenciés FFSNW (Licence câble « modules » à minima)
- Matériel adapté
- Assurance en règle pour l'organisation de la manifestation
- Promotion du club local, de la pratique associative
- Promotion du Kid'z to King
- Caméra

## **Moyens financiers**

Dans le cadre d'une manifestation de promotion, il est recommandé que la participation au KID'Z WAKE DAY soit gratuite ou limitée au coût de la pratique (Pass journée du télési) et/ou coût de la licence FFSNW, de façon à attirer un maximum de jeunes riders.

Pour les clubs associatifs, des demandes de subvention peuvent être faites pour financer cette action de détection (Municipalité, CNDS, etc.)

Pour les ligues régionales, des demandes de subvention, notamment CNDS, peuvent être envisagées pour mettre en œuvre l'action ou participer financièrement aux organisations des clubs.

Des partenaires peuvent être démarchés pour obtenir les récompenses pour le « Mini Contest ».

### **Objectif Année 1**

- Ü *Créer et diffuser le guide d'organisation du Kid'z Wake Day avant avril 2015*
- Ü *Organisation de 10 Kid'z Wake Day sur le territoire.*

### **Prospective 2020**

- Ü *Intégrer l'organisation d'un Kid'z Wake Day dans le cahier des charges de la labellisation des téléskis nautiques*
  - Ü *Organisation d'un Kid'z Wake Day sur chaque site de pratique rattaché à la FFSNW*
  - Ü *Intégrer le wakeskate et le ski câble au dispositif*
- 

## **KID'Z TO KING**

### **Définition**

Il s'agit d'un programme fédéral, piloté par la DTN, qui est destiné à **promouvoir la pratique compétitive du wakeboard câble et repérer les riders de talent de moins de 12 ans**. Ce dispositif de détection national, ouvert à tous, se compose d'une phase de qualification « à distance » via l'envoi d'une vidéo par les jeunes riders et d'une phase finale sous forme d'une compétition sur un site défini.

### **Objectifs**

- Promouvoir** la pratique compétitive du wakeboard câble
- Repérer** les riders de talent pour les intégrer au collectif national « JEUNE ».

### **Moyen d'action**

Proposer une première approche de la compétition de wakeboard câble sous forme ludique, dans un cadre convivial.

### **Planning**

#### **1. Phase 1 : INSCRIPTIONS & VOTES DU JURY** (mai-août)

Annonce du contest auprès des médias, du public, des ligues, des clubs, des téléskis...

Ouverture du « Kid'Z To King » : diffusion du [formulaire d'inscription en ligne](#) et possibilité d'envoi du lien d'une vidéo postée sur YOUTUBE (2 tours de câble « full size » maximum OU 4 aller-retour en 2-poulies maximum, vidéo sans coupure, ni montage, incluant le départ du rider)

Clôture du concours vidéo (qualification).

#### **2. Phase 2 : DÉLIBÉRATION ET VERDICT DU JURY** (août)

Délibération et sélection par les juges des 30 finalistes.

Annonce des 16 finalistes (8 garçons et 8 filles) participant au contest final.

#### **3. Phase 3 : FINALE** (Fin août)

Finale du « KID'Z TO KING » et remise des prix aux gagnants des 2 catégories (U12 fille & garçon).

### **Organisateurs**

- FFSNW
- DTN
- Commission téléski
- Structure d'accueil

### **Cahier des charges de l'organisateur**

- Officiels
- Riders licenciés FFSNW (Licence câble « modules » à minima)
- 16 pass WE du téléski accueillant la finale
- Récompenses pour tous les participants
- Assurance en règle pour l'organisation de la manifestation
- Promotion du club local, de la pratique associative

### **Moyens financiers**

À définir avec la structure d'accueil et les infrastructures à mettre en place.

### ***Objectif année 1***

- Ü *Obtenir 30 inscrits pour la qualification « à distance »*
- Ü *Obtenir un effectif complet de 8 rideuses pour la finale*
- Ü *Intégrer 2 rideuses U12 fille au collectif national « JEUNE »*
- Ü *Intégrer 2 riders U12 garçon au collectif national « JEUNE »*

### ***Prospective 2020***

- Ü *Définir un prérequis technique Palo 'Couleur pour l'inscription au Kid'z to King (notamment pour la catégorie U12 Garçon)*
- Ü *Intégrer le wakeskate et le ski câble au dispositif*

## 10. ENCADREMENT

### Modalités de décisions entre Elus et Technicien

Les lieux clefs d'échanges et de prises de décisions sont les commissions fédérales, sportives et statutaires.

Considérant l'envergure de la Fédération, le nombre de cadre d'Etat et les possibilités d'investissement de chaque élu référent, les cadres d'Etat sont référents avec une emprise plus ou moins forte sur des dossiers clefs et des commissions clefs.

Les actions du programme sport et les objectifs partagés qui en découlent avec les moyens alloués pour les atteindre sont sous l'autorité directe de la Direction Technique Nationale.

Les dispositifs et actions sont montées en N-1 d'un point de vue opérationnel, au sein de la Direction Technique Nationale, puis partagés afin d'associer et de créer l'adhésion dans les commissions sportives concernées, et enfin discutées et validées d'un point de vue financier au sein de la commission des finances.

L'ensemble des dispositifs et des actions s'inscrivent directement dans le plan de développement fédérale pluriannuel 2017 – 2024, validé en Conseil d'administration et en Assemblée Générale du 26 mars 2017.

Le budget général est ensuite discuté, finalisé et entériné par le Trésorier général en collaboration avec le DTN.

Les commissions clefs sont :

**La commission du sport de haut niveau**, composée du Président de la Fédération, d'un élu référent, du DTN et des cadres d'état coordinateurs d'une discipline reconnue de haut niveau. Elle est le lieu des discussions stratégique quant à l'orientation à donner à la politique HN de la Fédération afin d'améliorer le rang de la France sur scène internationale dans toutes ses disciplines, du renouvellement de l'élite et de la détection, et des moyens à engager.

**La commission de sélection**, composée du Président de la Fédération, d'un élu référent, du DTN et des cadres d'état coordinateurs d'une discipline reconnue de haut niveau.

Elle compose et révisé annuellement les règles de sélection pour les équipes de France. Elle prononce les sélections conformément aux règles de sélection.

**La commissions des aides personnalisées**, elle étudie les dossiers et émet un avis consultatif au DTN dans le cadre de l'attribution des aides personnalisées, sur la base des critères fixées dans le PPF. Elle est composée du DTN, du CTN référent, du Président de la Fédération, d'un élu référent et des CTS coordinateurs des disciplines.

## Organigramme de la Direction Technique Nationale

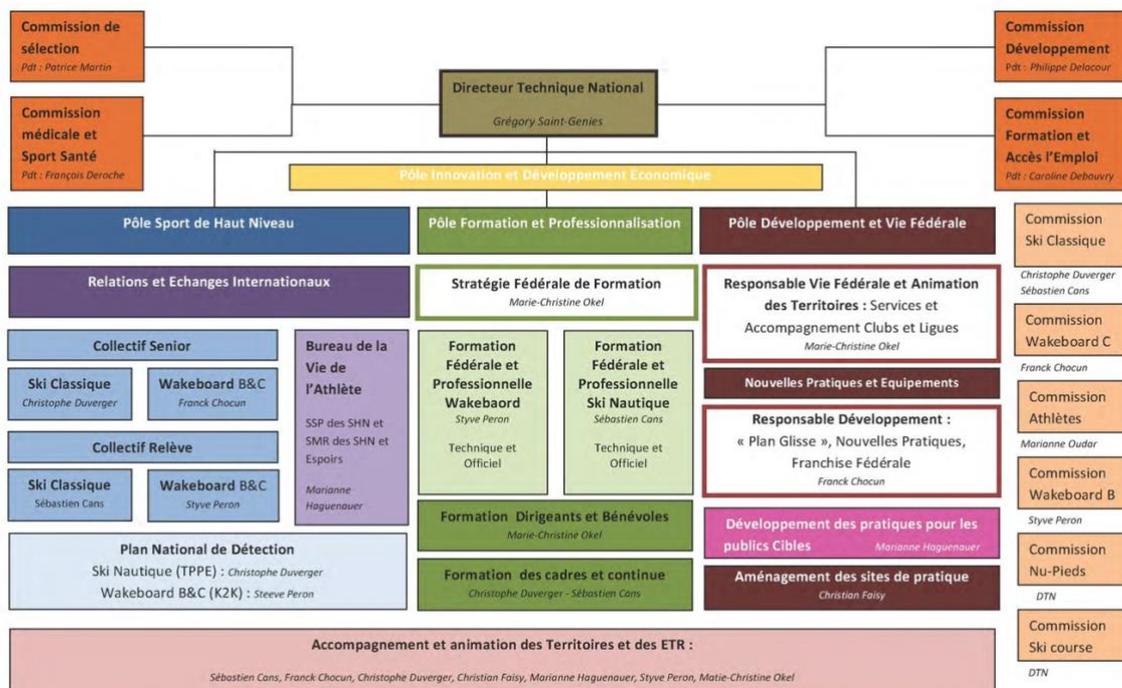
La convention cadre de la FFSNW comprends 6 cadres d'Etats. Tous les ETP sont pourvus. Il est à noter qu'au cours de la dernière olympiade la FFSNW a vu sa convention cadre réduite de 2 postes soit 25% de son effectif technique total. En effet, la Fédération ne dispose d'aucun relais technique que ce soit en son sein ou au sein de ses organes déconcentrés.

A ce jour sont en poste : le DTN, un entraîneur national, 5 CTN et 1 CTR.

L'équipe sera donc en sureffectif jusqu'au prochain départ, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec le départ en retraite du CTR en poste, et ce jusqu'à atteindre l'effectif cible de 6 ETP soutenus par l'ETAT

La reconnaissance du wakeboard comme discipline de haut niveau et la recrudescence des implantations de structures téléskis, augmente considérablement le potentiel de développement de la FFSNW.

Dans ce cadre, le besoin de renforcement du nombre de cadres d'Etat en soutien pour la mise en œuvre du plan de développement de la FFSNW, par le biais de la convention cadre, apparait comme indispensable pour accompagner la structuration et atteindre les objectifs partagés fixés au sein de la convention d'objectif.



Sur la dernière Olympiade la volonté du politique et du technique a été de co-construire une équipe unie, unique et solidaire.

Ainsi, le cœur de métier, la Direction Technique nationale (8 cadres), et les fonctions supports, les services généraux (4 salariés : responsable administratif et juridique, comptable, assistante de direction, directeur communication et marketing ; 1 contrat de professionnalisation : assistante administrative et comptable) pilotés par le Directeur Technique National / Directeur des Services Généraux.

A cet égard deux stratégies ont été envisagées pour renforcer les capacités humaines de la Fédération dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions et l'atteinte de ses objectifs :

- La demande d'agrément collectif auprès de l'agence du service civique pour proposer des missions au sein du siège fédéral, ou au sein des organes déconcentrés de la Fédération. L'objectif est de proposer et de pourvoir 17 missions d'ici à la fin de l'olympiade (3 au siège Fédéral, 11 dans les Ligues Régionales conformément à l'organisation territoriale de la Fédération, 3 dans les outre-mer) ;

- La création d'emploi d'agent de développement technico-administratif (1 sur la partie nationale financée par la Fédération, 11 pour les ligues régionales cofinancés par les Ligues et les dispositifs d'aide à l'emploi du CNDS ou des régions).

Ces emplois techniques n'incluent pas les postes qui seraient issus de la création de l'Institut National de Formation, du Centre Technique National et des Franchises Fédérales.

#### Modalités de management et relation avec l'autorité fonctionnelle et hiérarchique :

Afin de permettre un fonctionnement fluide, les personnels exerçant au siège fédéral se retrouvent en réunion de service selon une fréquence de 2 à 3 semaines en fonction de l'intensité de la saison.

Les cadres d'Etat sont réunis en séminaire 2 fois par an, en novembre pour le bilan de la saison passée et la préparation de la saison à venir, et en mars pour le lancement de la saison.

Le séminaire de novembre rassemble l'intégralité de l'équipe fédérale (DTN et SG)

Ces séminaires, de 3 jours en moyenne, prévoient, systématiquement, au moins une demi-journée de travail avec les élus du Bureau Fédéral.

Prenant en considération plusieurs facteurs : le faible nombre de CTS pour mener à bien le projet de développement comprenant les actions du programme sport, la localisation des CTS, le caractère « mosaïque » de leurs lettres de missions, et les calendriers très chargés, l'utilisation des NTIC a été largement explorée afin d'utiliser efficacement le travail à distance (documents partagés, Conf-Call, Vidéo conférence, stockage de données sur serveurs distants, etc.)

Dans la relation DTN/CTN le rituel d'un échange téléphonique hebdomadaire court, pour faire un point sur les dossiers, l'avancement et les éventuels points de blocage a été installé.

Un entretien d'évaluation annuel est programmé pour chaque salarié de la Fédération en présence du DTN/DG et du Secrétaire Général, et pour chaque CTS avec le DTN.

Celui-ci est l'occasion de faire le point sur l'année les points positifs, les points de progrès, envisager l'atteinte des objectifs fixés dans la lettre de missions pluriannuel et le cas échéant la rediscuter, et les besoins en formation professionnelle de l'ensemble des personnels dans le cadre du projet d'évolution de carrière en interne ou en externe.

Les lettres de missions pluriannuelles (rythme de l'olympiade) sont co-construites par le CTS et le DTN puis transmises pour validation à l'autorité hiérarchique.

Chaque année à l'issue de l'entretien de l'évaluation entre le CTS et le DTN, le DTN transmet l'avis sur la manière de servir du cadre à l'autorité hiérarchique compétente.

Vous présenterez les éléments suivants :

#### Stratégie d'évolution de carrière des entraîneurs de haut niveau et de transmission de leur savoir :

La formulation du plan de développement 2017-2024 a permis de fixer une feuille de route claire faisant émerger les besoins en recrutement et les évolutions de carrière potentielles pour l'ensemble du personnel fédéral et des cadres d'Etat.

Compte tenu du nombre de cadres d'Etat présents dans la convention cadre FFSNW/Ministère des Sports et la tendance actuelle plutôt baissière, les nouveaux recrutements devraient se faire sur la masse salariale fédérale. Par ailleurs, les postes à responsabilités qui résulteraient de la réussite du plan de développement fédéral seraient pourvus dans le cadre de la progression interne, notamment par des cadres d'Etat.

La transmission de savoir pourra faire l'objet de sessions de retranscription lors des séminaires annuels.

#### Dispositif d'information et de formation professionnelle continue fédéral des entraîneurs :

##### **F.P.C. Conseiller Technique Nationaux**

Chaque année les membres de la Direction Technique Nationale formulent des vœux en terme de formation continue, au sein des catalogues du :

Ü PNF

Ü PRF

Ü Organisme Privée

Ces vœux sont étudiés et transmis au service administratif territorialement compétent.

Par ailleurs, l'ensemble des textes règlementaires et instructions venant du MS ou du CNOSEF, et pouvant intéresser les cadres d'Etat, leurs sont transmis par le DTN.

## **F.P.C. FFSNW**

- Ü Séminaire des entraîneurs (CTS, Entraîneurs Réseau PPF, Entraîneurs clubs labélisés)
- Ü Stages Collectifs Senior et Relève ouverts aux entraîneurs (CTS, Entraîneurs Réseau PPF, Entraîneurs clubs labélisés)
- Ü Colloque des Cadres Techniques (CTS et équipe fédérale)
- Ü Échanges internationaux : Mise en place de Masters Class (CTS, Entraîneurs Réseau PPF, Entraîneurs clubs labélisés)

### Dispositifs et projets « recherche et développement » et accompagnement scientifique :

Trois projets de « recherche et développement » sont à l'étude afin d'améliorer la compétitivité et la croissance de la Fédération pour cette olympiade :

- La mise en place d'une « norme qualité » pour les modules de wakeboard câble afin de garantir la sécurité des pratiquants loisirs et compétitions (Réfèrent : Franck Chocun, CTN) ;
- La mise en place d'un protocole de préparation mentale, dans le cadre de l'accompagnement des sportifs des Equipes de France de ski nautique classique et de wakeboard vers les compétitions internationales de référence et l'accession aux podiums (Réfèrent : Marianne Oudar, CTN) ;
- L'évaluation des composantes physiologiques et physiques de la performance en ski nautique classique et wakeboard, afin d'établir une méthodologie de la préparation physique pour les sportifs des Equipes de France de ces disciplines, dans un premier temps, puis la création d'outils de conditionnement physique, de prophylaxie et favorisant la santé par la pratique sportive, pour l'ensemble des pratiquants licenciés au sein des structures affiliées et agréées, dans un second temps (Réfèrent : Marianne Oudar, CTN) .

## 11. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

Au delà du « dispositif dématérialisé », central du PPF, l'écosystème du Parcours de Performance Fédéral comprend (cf. cahiers des charges en annexe) :

- Les structures identifiées, détentrices d'un Label FFSNW « Formateur », « Emergent », « Haut-Niveau » ;
- Les Centres Ressources Ski Nautique ayant un support associatif ;
- Les Centres Ressources Wakeboard Bateau ayant un support de société commercial ;
- Les Centres Ressources Wakeboard Câble entrant dans le cadre de la « franchise FFSNW » et pour lesquels le support juridique et les modalités de fonctionnement sont en cours de définition.

Chacune de ses structures dispose de réalités d'exploitations et de modèles économiques différents et spécifiques.

- Les structures labélisées FFSNW, sont des clubs ayant une activités sportives traditionnels permettant l'engagement dans la pratique compétitive et pouvant aller jusqu'à la préparation de sportifs en vue de compétitions internationales. Leur fonctionnement fait cohabiter une activité associative traditionnelle et une activité commerciale de découverte et de loisir afin de contribuer à leur stabilité financière et le financement de leurs projets. Leurs ressources sont traditionnellement issues des cotisations des membres ; des subventions ; de prestations de découverte ou d'initiation avec les engins tractés ou tous supports de glisse ; des stages ; des partenariats ; des compétitions et évènements locaux. La FFSNW ne participe pas directement au financement de ces structures. La participation Fédérale passe par l'audit et le conseil, l'attribution du label qualité et l'évaluation annuelle. Cette démarche a pour objectif d'offrir à la structure labélisée la possibilité de revendiquer un « Label qualité » et une reconnaissance auprès de ses partenaires publics et privés optimisant les possibilités de financement, contribuant aussi à une « réputation positive » attirant les pratiquants « consommateurs » et favorisant la structuration et la progression dans les secteurs de l'accueil, de l'encadrement et du service.
- Les Centres Ressources Ski Nautique et Wakeboard Bateau, poursuivent l'objectif d'une performance global. Leur fonctionnement fait cohabiter une activité associative traditionnelle et une activité commerciale de découverte et de loisir afin de contribuer à leur stabilité financière et au financement de leurs projets. Ils s'inscrivent dans une démarche de rationalisation de l'utilisation des moyens alloués pour le sport de haut niveau, la diminution brute des coûts de préparation des collectifs et des équipes de France, et l'offre d'un service haut de gamme aux sportifs de haut niveau. Leurs ressources sont traditionnellement issues des cotisations des membres ; des subventions ; de prestations de découverte ou d'initiation avec les engins tractés ou tous supports de glisse ; des prestations liées à l'accueil au club house ; des stages ; des partenariats publics et privés ; des compétitions et évènements locaux. La Fédération pourrait participer au financement, de manière direct, en fonction des moyens à sa disposition, avec une aide au fonctionnement sur la base de projets liés à la performance présentés par la structure. De manière indirect, la Fédération apportera son auprès du CNDS pour une subvention à l'achat et le renouvellement d'un bateau correspondant aux exigences d'homologation de la Fédération Internationales pour les

Compétitions Internationales de référence. Le modèle prévoit la participation financière des Collectivités Territoriales (Région, Département, Commune) et la hausse de l'attractivité de la structure par l'amélioration des facteurs de performance (accueil, encadrement, activité annexe, convention avec les CREPS, etc.) afin d'augmenter la fréquentation commerciale et le chiffre d'affaire contribuant à l'équilibre financier de la structure.

Les Centres Ressources Ski Nautique et Wakeboard Bateau travailleront de façon préférentielle pour toutes les prestations complémentaires et connexes avec les établissements publics CREPS et du réseau Grand INSEP.

- Les Centres Ressources Wakeboard Câble offrent une opportunité unique dans la déclinaison du plan de développement fédéral en lien avec les centres de profits fédéraux. La double ambition est de fournir un outil de préparation et de progrès performant dans un modèle économique innovant.

Ils s'inscrivent dans une démarche de diversification et de développement des ressources propres de la Fédération. Les coûts de préparation des collectifs et des équipes de France, et l'offre d'un service haut de gamme aux sportifs de haut niveau feront partie intégrante du modèle et du contrat de Franchise.

Les contours de la « Franchise Fédérale », les conditions de mise en œuvre et d'exploitation, les supports juridiques, les contrats de franchises, notamment son en cours de formalisation et de finalisation auprès de prestataires spécialisés.

Les ressources pourront être issues des cotisations des membres ; des subventions ; de prestations de vente de loisir sportif ; des prestations liées à l'accueil au club house ; des stages ; des partenariats ; des compétitions et évènements.

La Fédération pourrait participer au financement, de manière direct, en fonction des moyens à sa disposition, dans tout ou partie de l'investissement initial et non avec une subvention de fonctionnement. De manière indirect, la Fédération apporterait son soutien auprès du CNDS pour une subvention à l'investissement pour l'implantation de l'infrastructure sportive correspondant aux exigences d'homologation de la Fédération Internationales pour les Compétitions Internationales de référence, notamment. Le modèle prévoit la participation financière des Collectivités Territoriales (Région, Département, Commune) et une forte attractivité des franchises par l'amélioration de son image, ses contenus et l'attention portée à la mise en œuvre des prestations influençant les facteurs de performance (accueil, encadrement, activité annexe, convention avec les CREPS, etc.) afin d'augmenter la fréquentation commerciale et le chiffre d'affaire contribuant à l'équilibre financier de la structure.

Les Centres Ressources Wakeboard Câble travailleront de façon préférentielle pour toutes les prestations complémentaires et connexes avec les établissements publics CREPS et du réseau Grand INSEP.

## 12. EVALUATION

### Le programme d'accession au haut niveau :

Accès à la performance et à une animation territoriale. Ce programme concerne les sportifs inscrits en liste « SE ».

#### Ski Nautique :

Evaluation annuelle, en fin de saison, lors du séminaire de novembre.

#### **Indicateurs de résultats**

- Nombre de skieurs par club / Nombre de clubs par Ligue / Nombre ligues (4/5/10)
- Nombre de compétitions régionales et nationales
- Nombre de déclinaisons territoriales du planning PND
- Nombre de stages et d'actions préparatoires aux championnats de Ligues et de France
- Nombre de sportifs détectés via les championnats de Ligues et de France
- Nombre de conventions signées avec les Inspections Académiques/Collectivités Territoriales

#### Wakeboard bateau :

Evaluation annuelle, en fin de saison, lors du séminaire de novembre.

#### **Indicateurs de résultats**

- Nombre de riders par club / Nombre de clubs par Ligue / Nombre ligues (3/3/10)
- Nombre de structures associatives spécifiques à la discipline
- Nombre de compétitions régionales et nationales
- Nombre de déclinaisons territoriales du planning PND
- Nombre de stages et d'actions préparatoires aux championnats de Ligues et de France
- Nombre de sportifs détectés via les championnats de Ligues et de France
- Nombre de conventions signées avec les Inspections Académiques/Collectivités Territoriales

#### Wakeboard câble :

Evaluation annuelle, en fin de saison, lors du séminaire de novembre.

#### **Indicateurs de résultats**

- Nombre de riders par club / Nombre de structures par Ligue / Nombre ligues (5/30/10)
- Nombre de compétitions régionales et nationales
- Nombre de stages et d'actions préparatoires aux championnats de Ligues et de France
- Nombre de sportifs détectés via les championnats de Ligues et de France
- Nombre de conventions signées avec les Inspections Académiques/Collectivités Territoriales

## **Le Programme d'excellence sportive :**

Préparation à l'obtention de titres internationaux sur les compétitions de référence. Ce programme concerne les sportifs inscrits en listes « SHN » et « SCN ».

### **Collectifs Relève :**

#### **Ski Nautique**

Public visé : Cadets (-14 ans), Juniors (-17ans) ;

#### **Indicateurs de résultats**

- Nombre de skieurs identifiés dans le collectif relève
- Nombre d'entraîneurs référents titulaires du diplôme « d'entraîneur fédéral » impliqués dans le réseau
- Niveau de performance réalisé
- Nombre de médailles obtenues
- Répartition hommes / filles
- Rang de la France au niveau européen et mondial
- Nombre de sportifs blessés
- Nombre de sportifs avec SMR complet

#### **Wakeboard (Bateau et Câble)**

Public visé : Tout public

#### **Indicateurs de résultats**

- Nombre de skieurs identifiés dans les collectifs
- Augmentation du rang de la France au niveau européen et mondial
- Nombre d'entraîneurs référents titulaires du diplôme « d'entraîneur fédéral » impliqués dans le réseau
- Rang de la France au niveau européen et mondial
- Répartition hommes / filles
- Nombre de médailles obtenues
- Nombre de sportifs blessés
- Nombre de sportifs avec SMR complet

## **Collectifs Senior :**

### **Ski Nautique :**

Public visé : Espoirs (-21ans) ; Open

#### **Indicateurs de résultats**

- Nombre de skieurs identifiés dans le collectif senior
- Nombre d'entraîneurs référents impliqués dans le réseau
- Niveau de performance réalisé
- Nombre de Médailles obtenues, dont nombre de médailles d'Or
- Nombre de Médailles obtenues/ Nombre de sélectionnés français
- Répartition hommes / filles en terme de médailles obtenues
- Rang de la France au niveau européen et mondial
- Nombre de sportifs blessés
- Nombre de sportifs avec SMR complet

## **Wakeboard (Bateau et Câble)**

#### **Indicateurs de résultats**

- Nombre de Riders identifiés dans le collectif senior
- Nombre d'entraîneurs référents impliqués dans le réseau
- Nombre d'actions mises en œuvre
- Répartition hommes / filles en terme de médailles obtenues
- Nombre de médailles individuelles obtenues
- Nombre de Médailles obtenues, dont nombre de médailles d'Or
- Nombre de Médailles obtenues/ Nombre de sélectionnés français
- Rang de la France au classement mondial individuel, Open et Juniors
- Nombre de sportifs blessés
- Nombre de sportifs avec SMR complet

### 13. ANNEXES

#### ANNEXE 1 :

 <b>Cahier des charges « Centre Ressources », PPF de la FFSNW</b> <b>Ski Nautique</b>		
<b>Positionnement au sein du PES</b>	<b>Objectif général</b>	Améliorer le niveau et la position des athlètes sur la scène internationale. Préparer les sportifs inscrits sur les listes Ministérielles à l'accession aux finales et podiums internationaux. <b>Favoriser partenariat avec les établissements publics (CREPS)</b>
	<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de finaliste et de médailles lors des compétitions internationales de référence
	<b>Coordonnateur</b>	Le coordonnateur de la structure est l'entraîneur référent, identifié et validé par la DTN dans le réseau des entraîneurs PPF/ FFSNW. Il doit être titulaire, dans l'idéal, d'un BEES2 et DESJEPS ski nautique et disciplines associées et à minima d'un diplôme d'état validé par le DTN, complété du diplôme entraîneur fédéral 2 (à venir) ou d'un diplôme d'entraîneur de haut niveau (diplôme INSEP). Il doit être en relation permanente et travailler en collaboration avec l'équipe de la DTN.
	<b>Encadrement</b>	Le ou les entraîneurs sont titulaires dans l'idéal d'un BEES2 et DESJEPS ski nautique et disciplines associées et à minima d'un diplôme d'état validé par le DTN, complété du diplôme entraîneur fédéral 2 (à venir) ou d'un diplôme d'entraîneur de haut niveau (diplôme INSEP).
	<b>Population</b>	Tout athlète inscrit sur liste ministérielle (liste Espoirs incluse), avec un accès favorisé pour les collectifs France dans le cadre des stages et un accès permanent pour les athlètes de l'Equipe de France. <b>Effectif, en accès direct permanent, maximum de 15 sportifs, identifiés selon l'adresse du club de licence.</b>
<b>Eléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b>	<p><b>Installations sportives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'ensemble du matériel sportif doit être en conformité avec les règles Nationales et Internationales</li> <li>- Gilet homologué (NF ou CE)</li> <li>- Casque homologué (obligatoire en saut)</li> <li>✓ Homologation RC pour les 3 disciplines</li> <li>✓ Un bateau aux normes IWWF équipé du dernier système de compensation de vitesse utilisé lors des compétitions internationales de référence : bateau à renouveler tous les 3 ans, avec soutien de la FFSNW pour les demandes CNDS territorial</li> <li>✓ Un bateau de sécurité</li> <li>✓ Système de jugement pérenne</li> <li>✓ Système de transmission HF / WIFI</li> <li>✓ Un écran d'affichage vidéo (installation courant olympiade)</li> <li>✓ Un trampoline</li> <li>✓ Une salle de musculation / préparation physique générale sur place ou à proximité (Maximum à 30 minutes en voiture ou transport)</li> </ul> <p><b>Installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ des vestiaires séparés Homme/ Femme</li> <li>✓ Douches et sanitaires obligatoires répondant aux normes d'hygiène et de sécurité validées par l'autorité compétente</li> <li>✓ Un locale de stockage sécurisé (ventilation au norme ....)</li> <li>✓ un « club house » permettant à l'athlète de réaliser son travail scolaire et/ou spécifique vidéo</li> <li>✓ Matériel de premiers secours</li> <li>✓ Salle médicale/ paramédicale : avec table de massage...</li> <li>✓ Un téléphone d'urgence lors des heures d'entraînement</li> </ul>

	<b>Volume d'entraînement</b>	<b>En période de stage : 2 stages par an à raison de 8h/ jour sur au maximum de 5 jours.</b> Les installations doivent être en place au minimum 7 mois par année (Avril à Octobre) <b>Hors période de stage :</b> accueil des athlètes listés SHN La structure peut offrir la possibilité d'accéder à des infrastructures permettant de compléter l'entraînement quotidien des athlètes (préparation physique, préparation mentale, acrobatie, etc.)
	<b>Conditions d'exercice</b>	✓ Organiser, au minimum, tous les ans une compétition de niveau RL ou RC et 1 compétition de niveau national (à venir) ✓ Le coût de l'heure d'entraînement devra être négocié tous les ans avec la DTN et précisé dans la convention (2018: 115€/h pour les stages Collectifs et Equipe de France, et pour tout heure d'entraînement d'athlète de l'Equipe de France hors stage: tarif préférentiel avec réduction de 30% sur le tarif Ligue, ✓ La structure sera également prioritairement choisi afin d'accueillir les stages FFSNW des Collectifs et Equipes de France
Suivi des sportifs	<b>Mise en œuvre du double projet</b>	Le coordonnateur de la structure est en relation directe avec le cadre référent de la DTN concernant le suivi des études et le suivi socio professionnel.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b>	Suivi médical réglementaire doit être complet et à jour obligatoire pour chaque sportif en liste. Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés (priorité aux établissements publics : CREPS). La surveillance médicale réglementaire sera effectuée de façon obligatoire pour l'effectif permanent identifié, le cas échéant dans l'établissement public partenaire, lors des stages programmés sur site.
	<b>Offre de soins</b>	La structure et la DTN agissent de concert pour mettre en place une offre de soins appropriés et un suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement (médical, paramédical, psychologique).
	<b>Assise associative</b>	Le site d'accueil doit être affilié et/ou agréé à la FFSNW ou un organe déconcentré de la FFSNW. Les intervenants sur la structure du PPF (entraîneurs et athlètes...) doivent être licenciés à la FFSNW (licence fédérale hadock).

### Critères d'évaluation du Centre Ressource :

- Nombre de sportifs passés par la structure ;
- Volume d'entraînement annuel moyen par sportif ;
- Nombre de jours de stage sur la structure par saison ;
- Performances réalisées par les sportifs permanents de la structure pendant la saison ;
- % d'alimentation d'un collectif inférieur vers un collectif supérieur par les sportifs passés par la structure ;
- % de Surveillance Médicale Réglementaire complet sur la structure.

 <b>Cahier des charges « Centre Ressources », PPF de la FFSNW Wakeboard câble</b>		
<b>Positionnement au sein du PES</b>	<b>Objectif général</b>	Améliorer le niveau et la position des athlètes sur la scène internationale. Préparer les sportifs inscrits sur les listes Ministérielles à l'accès aux finales et podiums internationaux. <b>Favoriser partenariat avec les établissements publics (CREPS)</b>
	<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de finaliste et de médailles lors des compétitions internationales de référence
	<b>Coordonnateur</b>	Le coordonnateur de la structure est l'entraîneur référent, identifié et validé par la DTN dans le réseau des entraîneurs PPF/ FFSNW. Il doit être titulaire, dans l'idéal, d'un BEES2 et DESJEPS ski nautique et disciplines associées et à minima d'un diplôme d'état validé par le DTN, complété du diplôme entraîneur fédéral 2 (à venir) ou d'un diplôme d'entraîneur de haut niveau (diplôme INSEP). Il doit être en relation permanente et travailler en collaboration avec l'équipe de la DTN.
	<b>Encadrement</b>	Le ou les entraîneurs sont titulaires dans l'idéal d'un BEES2 et DESJEPS ski nautique et disciplines associées et à minima d'un diplôme d'état validé par le DTN, complété du diplôme entraîneur fédéral 2 (à venir) ou d'un diplôme d'entraîneur de haut niveau (diplôme INSEP).
	<b>Population</b>	Tout athlète inscrit sur liste ministérielle (liste Espoirs incluse), avec un accès favorisé pour les collectifs France dans le cadre des stages et un accès permanent pour les athlètes de l'Equipe de France. Effectif, en accès direct permanent, maximum de 15 sportifs, identifiés selon l'adresse du club de licence.
<b>Eléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b>	<p><b>Installations sportives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'ensemble du matériel sportif doit être en conformité avec les règles Nationales et Internationales</li> <li>- Gilet homologué (NF ou CE)</li> <li>- Casque homologué (obligatoire en saut)</li> <li>✓ Homologation Fédérale du wake park</li> <li>✓ Un téléski full aux normes IWWF équipé du wake park similaire à celui utilisé lors des compétitions internationales de référence : 30% du park à renouveler tous les 3 ans, avec soutien de la FFSNW pour les demandes CNDS territorial</li> <li>✓ Un bateau de sécurité</li> <li>✓ Système de jugement pérenne</li> <li>✓ Système de transmission HF / WIFI</li> <li>✓ Un écran d'affichage vidéo (installation courant olympiade)</li> <li>✓ Un trampoline</li> <li>✓ Une salle de musculation / préparation physique générale sur place ou à proximité (Maximum à 30 minutes en voiture ou transport)</li> </ul> <p><b>Installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ des vestiaires séparés Homme/ Femme</li> <li>✓ Douches et sanitaires obligatoires répondant aux normes d'hygiène et de sécurité validées par l'autorité compétente</li> <li>✓ Un locale de stockage sécurisé (ventilation au norme ....)</li> <li>✓ un « club house » permettant à l'athlète de réaliser son travail scolaire et/ou spécifique vidéo</li> <li>✓ Matériel de premiers secours</li> <li>✓ Salle médicale/ paramédicale : avec table de massage...</li> <li>✓ Un téléphone d'urgence lors des heures d'entraînement</li> </ul>

	<b>Volume d'entraînement</b>	<b>En période de stage : 2 stages par an à raison de 8h/ jour sur au maximum de 5 jours.</b> Les installations doivent être en place au minimum 7 mois par année (Avril à Octobre) <b>Hors période de stage :</b> accueil des athlètes listés SHN La structure peut offrir la possibilité d'accéder à des infrastructures permettant de compléter l'entraînement quotidien des athlètes (préparation physique, préparation mentale, acrobatie, etc.)
	<b>Conditions d'exercice</b>	✓ Organiser, au minimum, tous les ans une compétition de niveau régional et 1 compétition de niveau national (à venir) ✓ Le coût de l'heure d'entraînement devra être négocié tous les ans avec la DTN et précisé dans la convention. L'heure d'entraînement d'athlète de l'Equipe de France hors stage: tarif préférentiel avec réduction de 50% minimum ou offre du Pass Annuel ✓ La structure sera également prioritairement choisie afin d'accueillir les stages FFSNW des Collectifs et Equipes de France
Suivi des sportifs	<b>Mise en œuvre du double projet</b>	Le coordonnateur de la structure est en relation directe avec le cadre référent de la DTN concernant le suivi des études et le suivi socio professionnel.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b>	Suivi médical réglementaire doit être complet et à jour obligatoire pour chaque sportif en liste. Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés (priorité aux établissements publics : CREPS). La surveillance médicale réglementaire sera effectuée de façon obligatoire pour l'effectif permanent identifié, le cas échéant dans l'établissement public partenaire, lors des stages programmés sur site.
	<b>Offre de soins</b>	La structure et la DTN agissent de concert pour mettre en place une offre de soins appropriés et un suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement (médical, paramédical, psychologique).
	<b>Assise associative</b>	Le site d'accueil doit être affilié et/ou agréé à la FFSNW ou un organe déconcentré de la FFSWN. Les intervenants sur la structure du PPF (entraîneurs et athlètes...) doivent être licenciés à la FFSNW (licence fédérale hadock).

### Critères d'évaluation du Centre Ressource :

- Nombre de sportifs passés par la structure ;
- Volume d'entraînement annuel moyen par sportif ;
- Nombre de jours de stage sur la structure par saison ;
- Performances réalisées par les sportifs permanents de la structure pendant la saison ;
- % d'alimentation d'un collectif inférieur vers un collectif supérieur par les sportifs passés par la structure ;
- % de Surveillance Médicale Réglementaire complet sur la structure.

 <b>Cahier des charges « Centre Ressource », PPF de la FFSNW Wakeboard Bateau</b>		
<b>Positionnement au sein du PES</b>	<b>Objectif général</b>	Améliorer le niveau et la position des athlètes sur la scène internationale. Préparer les sportifs inscrits sur les listes Ministérielles à l'accès aux finales et podiums internationaux. <b>Favoriser partenariat avec les établissements publics (CREPS)</b>
	<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de finaliste et de médailles lors des compétitions internationales de référence
	<b>Coordonnateur</b>	Le coordonnateur de la structure est l'entraîneur référent, identifié et validé par la DTN dans le réseau des entraîneurs PPF/ FFSNW. Il doit être titulaire, dans l'idéal, d'un BEES2 et DESJEPS ski nautique et disciplines associées et à minima d'un diplôme d'état validé par le DTN, complété du diplôme entraîneur fédéral 2 (à venir) ou d'un diplôme d'entraîneur de haut niveau (diplôme INSEP). Il doit être en relation permanente et travailler en collaboration avec l'équipe de la DTN.
	<b>Encadrement</b>	Le ou les entraîneurs sont titulaires dans l'idéal d'un BEES2 et DESJEPS ski nautique et disciplines associées et à minima d'un diplôme d'état validé par le DTN, complété du diplôme entraîneur fédéral 2 (à venir) ou d'un diplôme d'entraîneur de haut niveau (diplôme INSEP).
	<b>Population</b>	Tout athlète inscrit sur liste ministérielle (liste Espoirs incluse), avec un accès favorisé pour les collectifs France dans le cadre des stages et un accès permanent pour les athlètes de l'Equipe de France. Effectif, en accès direct permanent, maximum de 15 sportifs, identifié selon l'adresse du club de licence.
<b>Eléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b>	<p><b>Installations sportives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'ensemble du matériel sportif doit être en conformité avec les règles Nationales et Internationales</li> <li>- Gilet homologué (NF ou CE)</li> <li>- Casque homologué (obligatoire en saut)</li> <li>✓ Un bateau aux normes IWWF équipé du dernier système de compensation de vitesse utilisé lors des compétitions internationales de référence : bateau à renouveler tous les 4 ans, avec soutien de la FFSNW pour les demandes CNDS territorial</li> <li>✓ Un bateau de sécurité</li> <li>✓ Système de jugement pérenne</li> <li>✓ Système de transmission HF / WIFI</li> <li>✓ Un écran d'affichage vidéo (installation courant olympiade)</li> <li>✓ Un trampoline</li> <li>✓ Une salle de musculation / préparation physique générale sur place ou à proximité (Maximum à 30 minutes en voiture ou transport)</li> </ul> <p><b>Installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ des vestiaires séparés Homme/ Femme</li> <li>✓ Douches et sanitaires obligatoires répondant aux normes d'hygiène et de sécurité validées par l'autorité compétente</li> <li>✓ Un locale de stockage sécurisé (ventilation au norme ....)</li> <li>✓ un « club house » permettant à l'athlète de réaliser son travail scolaire et/ou spécifique vidéo</li> <li>✓ Matériel de premiers secours</li> <li>✓ Salle médicale/ paramédicale : avec table de massage...</li> <li>✓ Un téléphone d'urgence lors des heures d'entraînement</li> </ul>

	<b>Volume d'entraînement</b>	<b>En période de stage : 2 stages par an à raison de 8h/ jour sur au maximum de 5 jours.</b> Les installations doivent être en place au minimum 7 mois par année (Avril à Octobre) <b>Hors période de stage :</b> accueil des athlètes listés SHN La structure peut offrir la possibilité d'accéder à des infrastructures permettant de compléter l'entraînement quotidien des athlètes (préparation physique, préparation mentale, acrobatie, etc.)
	<b>Conditions d'exercice</b>	✓Organiser, au minimum, tous les ans une compétition de niveau International et 1 compétition de niveau national (à venir) ✓Le coût de l'heure d'entraînement devra être négocié tous les ans avec la DTN et précisé dans la convention, et pour tout heure d'entraînement d'athlète de l'Equipe de France hors stage: tarif préférentiel avec réduction de 30% sur le tarif structure, ✓La structure sera également prioritairement choisi afin d'accueillir les stages FFSNW des Collectifs et Equipes de France
Suivi des sportifs	<b>Mise en œuvre du double projet</b>	Le coordonnateur de la structure est en relation directe avec le cadre référent de la DTN concernant le suivi des études et le suivi socio professionnel.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b>	Suivi médical réglementaire doit être complet et à jour obligatoire pour chaque sportif en liste. Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés (priorité aux établissements publics : CREPS). La surveillance médicale réglementaire sera effectuée de façon obligatoire pour l'effectif permanent identifié, le cas échéant dans l'établissement public partenaire, lors des stages programmés sur site.
	<b>Offre de soins</b>	La structure et la DTN agissent de concert pour mettre en place une offre de soins appropriés et un suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement (médical, paramédical, psychologique).
	<b>Assise associative</b>	Le site d'accueil doit être affilié et/ou agréé à la FFSNW ou un organe déconcentré de la FFSWN. Les intervenants sur la structure du PPF (entraîneurs et athlètes...) doivent être licenciés à la FFSNW (licence fédérale hadock).

### Critères d'évaluation du Centre Ressource :

- Nombre de sportifs passés par la structure ;
- Volume d'entraînement annuel moyen par sportif ;
- Nombre de jours de stage sur la structure par saison ;
- Performances réalisées par les sportifs permanents de la structure pendant la saison ;
- % d'alimentation d'un collectif inférieur vers un collectif supérieur par les sportifs passés par la structure ;
- % de Surveillance Médicale Réglementaire complet sur la structure.

## Cahier des charges des structures labellisées FFSNW « Haut Niveau »

### Ski Nautique

<b>Positionnement au sein du PES</b>	<b>Objectif général</b>	Améliorer le niveau et la position des athlètes sur la scène internationale. Préparer les sportifs inscrits sur les listes Ministérielles à l'accèsion aux finales et podiums internationaux.
	<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de finaliste et de médailles lors des championnats de références.
	<b>Coordonnateur</b>	Le coordonnateur de la structure est l'entraîneur référent, identifié et validé par la DTN dans le réseau des entraîneurs PPF / FFSNW. Il doit être titulaire au minimum du BEES 2 ou du DESJEPS ski nautique et disciplines associées. Il doit être en relation permanente et travailler en collaboration avec l'équipe de la DTN. Les encadrants doivent être titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral 2.
	<b>Encadrement</b>	Le ou les entraîneurs sont titulaires au minimum du BEES 2 ou du DESJEPS ski nautique et disciplines associées. L'entraîneur assistant doit être titulaire, d'au moins, un BEES 1° ou d'un DE JEPS. Formation continue : participation à, au moins, une semaine de Master Classe FFSNW par an.
	<b>Population</b>	Tranche d'âge : 15 ans et plus 4 à 8 athlètes inscrits sur les listes ministérielles (au moins 4 en catégorie « Senior » ou « Elite »).
<b>Éléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b>	<p><b>Installations sportives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'ensemble du matériel sportif doit être en conformité avec les règles Nationales et Internationales</li> <li>- Gilet homologué (NF ou CE)</li> <li>- Casque homologué (obligatoire en saut)</li> <li>✓ Homologation RC pour les 3 disciplines</li> <li>✓ Un bateau aux normes IWWF équipé du dernier système de compensation de vitesse utilisé lors des compétitions internationales de référence</li> <li>✓ Un trampoline</li> <li>✓ Une salle de musculation / préparation physique générale sur place ou à proximité (Maximum à 30 minutes en voiture ou transport)</li> </ul> <p><b>Installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Douches et sanitaires obligatoires répondant aux normes d'hygiène et de sécurité validées par l'autorité compétente</li> <li>✓ Un locale de stockage sécurisé</li> <li>✓ un « club house » permettant à l'athlète de réaliser son travail scolaire et/ou spécifique vidéo</li> <li>✓ Matériel de premiers secours</li> <li>✓ Un téléphone d'urgence lors des heures d'entraînement</li> </ul>
	<b>Volume d'entraînement</b>	<p><b>Spécifique :</b> 1h/athlète/jour sur au minimum 5 jours. Les installations doivent être en place au minimum 8 mois par année.</p> <p><b>Hors spécifique :</b> La structure peut offrir la possibilité d'accéder à des infrastructures permettant de compléter l'entraînement quotidien des athlètes (préparation physique, préparation mentale, acrobatie, etc.)</p>
	<b>Conditions d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Posséder le label fédéral « Compétition » (« Haut Niveau »)</li> <li>✓ Organiser, au minimum, tous les ans une compétition de niveau RL ou RC</li> <li>✓ Le coût de l'heure d'entraînement devra être négocié avec la DTN et précisé dans la convention.</li> <li>✓ Le club sera également prioritairement choisi afin d'accueillir les stages FFSNW des équipes de</li> </ul>
<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du double projet</b>	Le coordonnateur de la structure est en relation directe avec le cadre référent de la DTN concernant le suivi des études et le suivi socio professionnel.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b>	Suivi médical réglementaire doit être complet et à jour obligatoire pour chaque sportif en liste. Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés.
	<b>Offre de soins</b>	La structure et la DTN agissent de concert pour mettre en place une offre de soins appropriés et un suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement. (médical, paramédical, psychologique)
	<b>Assise associative</b>	Le site d'accueil doit être affilié et/ou agréé à la FFSNW. Les adhérents de la structure du PPF (entraîneurs et athlètes) doivent être licenciés à la FFSNW (Licence Compétition).

 <b>Cahier des charges des structures labellisées FFSNW «Emergent »</b> <b>Ski Nautique</b>		
<b>Positionnement au sein du PES</b>	<b>Objectif général</b>	Augmenter le nombre et la qualité des athlètes au niveau international dans les catégories « jeunes ». Préparation aux compétitions de référence par catégorie d'âge. Ces structures doivent permettre la progression des athlètes et organiser un flux vers les structures supérieures.
	<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de sportifs Espoirs qui réalisent les performances leur permettant d'être inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau. Nombre de podiums en championnats Nationaux et Coupes de France. Nombre de finaliste et/ou des médailles lors des championnats de références de la catégorie d'âge.
	<b>Coordonnateur</b>	Le coordonnateur est l'entraîneur référent, identifié et validé par la DTN dans le réseau des entraîneurs PPF / FFSNW. Ce coordonnateur a au minimum la qualification minimum suivante : BEES1 ou DEJEPS ski nautique et disciplines associés
	<b>Encadrement</b>	Le ou les entraîneurs sont titulaires au minimum du BEES 1 ou du BPJEPS monovalent ski nautique et disciplines associées. Ils doivent être titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral 1. Formation continue : participation à, au moins, une semaine de Master Classe FFSNW par an.
	<b>Population</b>	Tranche d'âge : 12 / 17 ans 5 athlètes majoritairement « Espoirs ». Les sportifs « Espoirs » disposent de deux saisons pour réaliser les performances leur permettant d'intégrer la liste des sportifs de haut niveau.
<b>Éléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b>	<b>Matériel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'ensemble du matériel sportif doit être en conformité avec les règles Nationales et Internationales</li> <li>- Gilet homologué (NF ou CE)</li> <li>- Casque homologué (obligatoire sur passage en saut)</li> <li>✓ Homologation RC ou RL pour aux moins 2 disciplines</li> <li>✓ Un bateau aux normes IWWF</li> <li>- le bateau doit être équipé du dernier système de compensation de vitesse utilisé lors des compétitions internationales de référence</li> </ul> <b>Installations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sanitaires obligatoires répondant aux normes d'hygiène et de sécurité validées par l'autorité compétente</li> <li>✓ Un locale de stockage sécurisé</li> <li>✓ Matériel de premiers secours</li> </ul>
	<b>Volume d'entraînement</b>	<b>Spécifique :</b> Au moins 2 tours/athlète/jour sur au minimum 5 jours. Les installations doivent être en place au minimum 6 mois par année. <b>Hors spécifique :</b> La structure peut offrir la possibilité d'accéder à des infrastructures permettant de compléter l'entraînement quotidien des athlètes (préparation physique, préparation mentale, acrobatie, etc.)
	<b>Conditions d'exercice</b>	✓ Posséder le label fédéral « Compétition » (Emergent) <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organiser, au minimum, tous les ans une compétition homologuée ranking</li> <li>✓ Le coût de l'heure d'entraînement devra être négocié avec la DTN et précisé dans la convention.</li> </ul>
	<b>Assise associative</b>	Le site d'accueil doit être affilié et/ou agréé à la FFSNW. Les adhérents de la structure du PPF (entraîneurs et athlètes) doivent être licenciés à la FFSNW (Licence Compétition).
<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du double projet</b>	Le coordonnateur de la structure est en relation directe avec le cadre référent de la DTN concernant le suivi des études et le suivi socio professionnel.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b>	Suivi médical réglementaire doit être complet et à jour obligatoire pour chaque sportif en liste. Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés.
	<b>Offre de soins</b>	La structure et la DTN agissent de concert pour mettre en place une offre de soins appropriés et un suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement. (médical, paramédical, psychologique)

Cahier des charges des structures labellisées FFSNW « Formateur »		
Ski Nautique		
Positionnement au sein du PES	<b>Objectif général</b>	Préparation aux compétitions nationales de référence (championnats de France et coupes de France). Ces structures doivent permettre la progression des potentiels identifiés. Organiser un flux vers les structures supérieures. Intégration à moyen terme le collectif « RELEVE ».
	<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de sportifs issues de la structure finalistes des Championnats de France et nombre de podiums en Coupes de France et nombre de sportifs intégrant le collectif relève.
	<b>Coordonnateur</b>	Le coordonnateur est l'entraîneur référent, identifié et validé par la DTN dans le réseau des entraîneurs PPF / FFSNW. Ce coordonnateur a au minimum la qualification minimum suivante : BEES1 ou DEJEPS ski nautique et disciplines associés.
	<b>Encadrement</b>	Le ou les entraîneurs sont titulaires au minimum du BEES 1 ou du BPJEPS monovalent ski nautique et disciplines associées. Ils doivent être titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral 1. Formation continue : participation à, au moins, une semaine de Master Classe FFSNW sur la durée de l'olympiade.
Eléments du fonctionnement sportif	<b>Population</b>	Recrutement : - <i>Compétitions ou événements identifiés FFSNW (Cf. Convention jointe)</i> - <i>Stages de Ligues</i> - <i>Palonnier de Bronze</i> Tranche d'âge concernée : de 7 à 11 ans « collectif détection » Effectif : 6 à 10 athlètes
	<b>Installations</b>	<b>Matériel :</b> ✓ L'ensemble du matériel sportif doit être en conformité avec les règles Nationales et Internationales - Gilet homologué (NF ou CE) - Casque homologué (obligatoire sur passage en saut) ✓ Homologation RL pour aux moins 2 disciplines ✓ Un bateau aux normes IWWF - le bateau doit être équipé du dernier système de compensation de vitesse utilisé lors des compétitions internationales de référence <b>Installations :</b> ✓ Sanitaires obligatoires répondant aux normes d'hygiène et de sécurité validées par l'autorité compétente ✓ Un locale de stockage sécurisé ✓ Matériel de premiers secours
	<b>Volume d'entraînement</b>	<b>Spécifique :</b> Au moins 1 tours/athlète/jour sur au minimum 5 jours. Les installations doivent être en place au minimum 6 mois par année. <b>Hors spécifique :</b> La structure peut offrir la possibilité d'accéder à des infrastructures permettant de compléter l'entraînement quotidien des athlètes (préparation physique, préparation mentale, acrobatie, etc.)
	<b>Conditions d'exercice</b>	✓ Posséder le label fédéral « Compétition » (Formateur) ✓ Organiser, au minimum, tous les ans une compétition de niveau national ✓ Le coût de l'heure d'entraînement devra être négocié avec la DTN et précisé dans la convention.
	<b>Assise associative</b>	Le site d'accueil doit être affilié et/ou agréé à la FFSNW. Les adhérents de la structure du PPF (entraîneurs et athlètes) doivent être licenciés à la FFSNW (Licence Compétition).
Suivi des sportifs	<b>Mise en œuvre du double projet</b>	Une personne est chargée de la coordination avec les établissements scolaires et du suivi des études.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b>	Tous les sportifs doivent être licenciés (licence compétition) à la FFSNW et répondre aux obligations médicales fédérales en vigueur.

 <b>Cahier des charges des structures labellisées FFSNW « Haut Niveau » Wakeboard Câble</b>		
Positionnement au sein du PES	<b>Objectif général</b>	Améliorer le niveau et la position des athlètes sur la scène internationale. Préparer les sportifs inscrits sur les listes Ministérielles à l'accession aux finales et podiums internationaux.
	<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de finaliste et de médailles lors des championnats de références.
	<b>Coordonnateur</b>	Le coordonnateur de la structure est l'entraîneur référent, identifié et validé par la DTN dans le réseau des entraîneurs PPF / FFSNW. Il doit être titulaire d'un DESJEPS ou au moins un BEES 1° ou DEJEPS sur validation de la DTN. Il doit être en relation permanente et travailler en collaboration avec l'équipe de la DTN.
	<b>Encadrement</b>	Le ou les entraîneurs sont titulaires d'un DESJEPS ou au moins un BEES 1° ou DEJEPS sur validation de la DTN. Ils doivent être titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral 2. Formation continue : participation à, au moins, une semaine de Master Classe FFSNW par an.
	<b>Population</b>	Tranche d'âge : 15 ans et plus 6 à 15 athlètes inscrits sur les listes ministérielles (au moins 4 en catégorie « senior » ou « Elite »). Au-delà de 10 athlètes obligation de présence d'un deuxième entraîneur.
Eléments du fonctionnement sportif	<b>Installations</b>	<b>Installations sportives :</b> ✓ L'ensemble du matériel sportif doit être en conformité avec les règles Nationales et Internationales <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gilet homologué (NF ou CE)</li> <li>- Casque homologué (obligatoire sur passage de modules)</li> </ul> ✓ Télésiège 5 ou 6 poulies: parcours minimum de 550 mètres muni de modules : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 « Kickers » (un droit et un gauche)</li> <li>- 1 module type « A-frame »</li> <li>- 1 module type « Roof »</li> <li>- 1 « fun box » (avec transfert)</li> <li>- 1 « flat barre » ou équivalent</li> </ul> ✓ Télésiège 2 poulies ✓ Un trampoline ✓ Une salle de musculation / préparation physique générale sur place ou à proximité (maximum 20 minutes en voiture ou transport) <b>Installations :</b> ✓ Douches et sanitaires obligatoires répondant aux normes d'hygiène et de sécurité validées par l'autorité compétente ✓ Un locale de stockage sécurisé ✓ un « club house » permettant à l'athlète de réaliser son travail scolaire et/ou spécifique vidéo ✓ Matériel de premiers secours ✓ Un téléphone d'urgence lors des heures d'entraînement
	<b>Volume d'entraînement</b>	<b>Spécifique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10h/athlète/semaine, sur au minimum 5 jours.</li> <li>- Les installations doivent être en place au minimum 8 mois par année.</li> </ul> <b>Hors spécifique :</b> La structure peut offrir la possibilité d'accéder à des infrastructures permettant de compléter l'entraînement quotidien des athlètes (préparation physique, préparation mentale, acrobatie, etc.).
	<b>Conditions d'exercice</b>	✓ Posséder le label fédéral « Compétition » (« Haut Niveau ») ✓ Organiser, au minimum, tous les ans une compétition homologuée ranking ✓ Le coût de l'heure d'entraînement devra être négocié avec la DTN et précisé dans la convention.
	<b>Assise associative</b>	Le site d'accueil doit être affilié et/ou agréé à la FFSNW. Les adhérents de la structure du PPF (entraîneurs et athlètes) doivent être licenciés à la FFSNW (Licence Compétition).
Suivi des sportifs	<b>Mise en œuvre du double projet</b>	Le coordonnateur de la structure est en relation directe avec le cadre référent de la DTN concernant le suivi des études et le suivi socio professionnel.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b>	Suivi médical réglementaire doit être complet et à jour obligatoire pour chaque sportif en liste. Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés.
	<b>Offre de soins</b>	La structure et la DTN agissent de concert pour mettre en place une offre de soins appropriés et un suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement. (médical, paramédical, psychologique)

 <b>Cahier des charges des structures labellisées FFSNW « Emergent »</b> <b>Wakeboard Câble</b>		
Positionnement au sein du PES	<b>Objectif général</b>	Augmenter le nombre et la qualité des athlètes au niveau international dans les catégories « jeunes ». Préparation aux compétitions de référence par catégorie d'âge. Ces structures doivent permettre la progression des athlètes et organiser un flux vers les structures supérieures.
	<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de sportifs Espoirs qui réalisent les performances leur permettant d'être inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau. Participation obligatoire aux championnats nationaux correspondant à la catégorie. Nombre de podiums en championnats Nationaux et Coupes de France Nombre de sportifs de la structure sélectionnés en compétitions de référence de la catégorie concernée.
	<b>Coordonnateur</b>	Le coordonnateur est l'entraîneur référent, identifié et validé par la DTN dans le réseau des entraîneurs PPF / FFSNW. Ce coordonnateur a au minimum la qualification minimum suivante : BEES1 ou DEJEPS ski nautique et disciplines associés
	<b>Encadrement</b>	Le ou les entraîneurs sont titulaires au minimum du BEES 1 ou du BPJEPS monovalent ski nautique et disciplines associées. Ils doivent être titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral 1 Formation continue : participation à, au moins, une semaine de Master Classe FFSNW par an.
	<b>Population</b>	Tranche d'âge : 12 / 17 ans 6 à 12 athlètes majoritairement « Espoirs ». Les sportifs « Espoirs » disposent de deux saisons pour réaliser les performances leur permettant d'intégrer la liste des sportifs de haut niveau.
Eléments du fonctionnement sportif	<b>Installations</b>	<b>Matériel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'ensemble du matériel sportif doit être en conformité avec les règles Nationales et Internationales</li> <li>- Gilet homologué (NF ou CE)</li> <li>- Casque homologué (obligatoire sur passage de modules)</li> <li>✓ Télési 5 ou 6 poulies: parcours minimum de 550 mètres muni de modules : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 « kickers » (un droit et un gauche)</li> <li>- 1 module type « Roof »</li> <li>- 1 fun boxe (avec transfert)</li> <li>- 1 « flat barre » ou « similaire »</li> </ul> </li> <li>✓ 1 trampoline</li> </ul> <b>Installations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sanitaires obligatoires répondant aux normes d'hygiène et de sécurité validées par l'autorité compétente</li> <li>✓ Un locale de stockage sécurisé</li> <li>✓ Matériel de premiers secours</li> </ul>
	<b>Volume d'entraînement</b>	<b>Spécifique :</b> Au moins 1h/athlète/jour, sur au minimum 5 jours. Les installations doivent être en place au minimum 6 mois par année. <b>Hors spécifique :</b> La structure peut offrir la possibilité d'accéder à des infrastructures permettant de compléter l'entraînement quotidien des athlètes (préparation physique, préparation mentale, acrobatie, etc.)
	<b>Conditions d'exercice</b>	✓ Posséder le label fédéral « Compétition » (Emergent) ✓ Organiser, au minimum, tous les ans une compétition homologuée ranking ✓ Le coût de l'heure d'entraînement devra être négocié avec la DTN et précisé dans la convention.
	<b>Assise associative</b>	Le site d'accueil doit être affilié et/ou agréé à la FFSNW. Les adhérents de la structure du PPF (entraîneurs et athlètes) doivent être licenciés à la FFSNW (Licence Compétition).
Suivi des sportifs	<b>Mise en œuvre du double projet</b>	Le coordonnateur de la structure est en relation directe avec le cadre référent de la DTN concernant le suivi des études et le suivi socio-professionnel.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b>	Suivi médical réglementaire doit être complet et à jour obligatoire pour chaque sportif en liste. Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés.
	<b>Offre de soins</b>	La structure et la DTN agissent de concert pour mettre en place une offre de soins appropriés et un suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement. (médical, paramédical, psychologique)

 <b>Cahier des charges des structures labellisées FFSNW « Haut Niveau »</b> <b>Wakeboard Bateau</b>		
<b>Positionnement au sein du PES</b>	<b>Objectif général</b>	Améliorer le niveau et la position des athlètes sur la scène internationale. Préparer les sportifs inscrits sur les listes Ministérielles à l'accession aux finales et podiums internationaux.
	<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de finaliste et de médailles lors des championnats de références.
	<b>Coordonnateur</b>	Le coordonnateur de la structure est l'entraîneur référent, identifié et validé par la DTN dans le réseau des entraîneurs PPF / FFSNW. Il doit être titulaire d'un DESJEPS ou au moins un BEES 1° ou DEJEPS sur validation de la DTN. Il doit être en relation permanente et travailler en collaboration avec l'équipe de la DTN.
	<b>Encadrement</b>	Le ou les entraîneurs sont titulaires d'un DESJEPS ou au moins un BEES 1° ou DEJEPS sur validation de la DTN. Ils doivent être titulaires du diplôme d'entraîneur fédéral 2. Formation continue : participation à, au moins, une semaine de Master Classe FFSNW par an.
	<b>Population</b>	Tranche d'âge : 15 ans et plus 4 à 6 athlètes inscrits sur les listes ministérielles (au moins 4 en catégorie « senior » ou « Elite »).
<b>Éléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b>	<p><b>Installations sportives:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'ensemble du matériel sportif doit être en conformité avec les règles Nationales et Internationales</li> <li>- Gilet homologué (NF ou CE)</li> <li>- Casque homologué (obligatoire sur passage de modules)</li> <li>✓ Un plan d'eau fermé ou ligne droite sur cours d'eau d'au moins 900 mètres</li> <li>✓ Un « Kicker » et un « Slider » accessible sur le plan d'eau ou cours d'eau</li> <li>✓ Un bateau conçu pour la pratique du Wakeboard : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Muni d'une tour</li> <li>- Equipé de ballastes intégrés</li> <li>- le bateau doit être équipé du dernier système de compensation de vitesse utilisé lors des compétitions internationales de référence</li> </ul> </li> <li>✓ Un trampoline</li> <li>✓ Une salle de musculation / préparation physique générale sur place ou à proximité (Maximum 30 minutes en voiture ou transport)</li> </ul> <p><b>Installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Douches et sanitaires obligatoires répondant aux normes d'hygiène et de sécurité validées par l'autorité compétente</li> <li>✓ Un locale de stockage sécurisé</li> <li>✓ un « club house » permettant à l'athlète de réaliser son travail scolaire et/ou spécifique vidéo</li> <li>✓ Matériel de premiers secours</li> <li>✓ Un téléphone d'urgence lors des heures d'entraînement</li> </ul>
	<b>Volume d'entraînement</b>	<p><b>Spécifique :</b> 1h/athlète/jour sur au minimum 5 jours. Les installations doivent être en place au minimum 8 mois par année.</p> <p><b>Hors spécifique :</b> La structure peut offrir la possibilité d'accéder à des infrastructures permettant de compléter l'entraînement quotidien des athlètes (préparation physique, préparation mentale, acrobatie, etc.)</p>
	<b>Conditions d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Posséder le label fédéral « Compétition » (« Haut Niveau »)</li> <li>✓ Organiser, au minimum, tous les ans une compétition homologuée ranking</li> <li>✓ Le coût de l'heure d'entraînement devra être négocié avec la DTN et précisé dans la convention.</li> </ul>
	<b>Assise associative</b>	Le site d'accueil doit être affilié et/ou agréé à la FFSNW. Les adhérents de la structure du PPF (entraîneurs et athlètes) doivent être licenciés à la FFSNW (Licence Compétition).
<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du double projet</b>	Le coordonnateur de la structure est en relation directe avec le cadre référent de la DTN concernant le suivi des études et le suivi socio professionnel.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b>	Suivi médical réglementaire doit être complet et à jour obligatoire pour chaque sportif en liste. Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés.
	<b>Offre de soins</b>	La structure et la DTN agissent de concert pour mettre en place une offre de soins appropriés et un suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement. (médical, paramédical, psychologique)

 <b>Cahier des charges des structures labellisées FFSNW « Emergent » Wakeboard Bateau</b>		
Positionnement au sein du PES	<b>Objectif général</b>	Augmenter le nombre et la qualité des athlètes au niveau international dans les catégories « jeunes ». Préparation aux compétitions de référence par catégorie d'âge. Ces structures doivent permettre la progression des athlètes et organiser un flux vers les structures supérieures.
	<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de sportifs Espoirs qui réalisent les performances leur permettant d'être inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau. Participation obligatoire aux championnats nationaux correspondant à la catégorie. Nombre de podiums en championnats Nationaux et Coupes de France Nombre de sportifs de la structure sélectionnés en compétitions de référence de la catégorie concernée.
	<b>Coordonnateur</b>	Le coordonnateur est l'entraîneur référent, identifié et validé par la DTN dans le réseau des entraîneurs PPF / FFSNW. Ce coordonnateur a au minimum la qualification minimum suivante : BEES1 ou DEJEPS ski nautique et disciplines associés
	<b>Encadrement</b>	Le ou les entraîneurs sont titulaires au minimum du BEES 1 ou du BPJEPS monovalent ski nautique et disciplines associées. Ils doivent être titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral 1. Formation continue : participation à, au moins, une semaine de Master Classe FFSNW par an.
	<b>Population</b>	Tranche d'âge : 12 / 17 ans 5 athlètes majoritairement « Espoirs ». Les sportifs « Espoirs » disposent de deux saisons pour réaliser les performances leur permettant d'intégrer la liste des sportifs de haut niveau.
Éléments du fonctionnement sportif	<b>Installations</b>	<b>Matériel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'ensemble du matériel sportif doit être en conformité avec les règles Nationales et Internationales</li> <li>- Gilet homologué (NF ou CE)</li> <li>- Casque homologué (obligatoire sur passage de modules)</li> <li>✓ Un plan d'eau fermé ou ligne droite sur cours d'eau d'au moins 900 mètres</li> <li>✓ Un bateau conçu pour la pratique du Wakeboard muni d'une tour ou d'un mat et équipé de ballastes intégrés et/ou de ballastes additionnels</li> </ul> <b>Installations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sanitaires obligatoires répondant aux normes d'hygiène et de sécurité validées par l'autorité compétente</li> <li>✓ Un locale de stockage sécurisé</li> <li>✓ Matériel de premiers secours</li> <li>✓ Un téléphone d'urgence lors des heures d'entraînement</li> </ul>
	<b>Volume d'entraînement</b>	<b>Spécifique :</b> Au moins 2 tours/athlète/jour sur au minimum 5 jours. Les installations doivent être en place au minimum 6 mois par année. <b>Hors spécifique :</b> La structure peut offrir la possibilité d'accéder à des infrastructures permettant de compléter l'entraînement quotidien des athlètes (préparation physique, préparation mentale, acrobatie, etc.)
	<b>Conditions d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Posséder le label fédéral « Compétition » (Emergent)</li> <li>✓ Organiser, au minimum, tous les ans une compétition homologuée ranking</li> <li>✓ Le coût de l'heure d'entraînement devra être négocié avec la DTN et précisé dans la convention.</li> </ul>
	<b>Assise associative</b>	Le site d'accueil doit être affilié et/ou agréé à la FFSNW. Les adhérents de la structure du PPF (entraîneurs et athlètes) doivent être licenciés à la FFSNW (Licence Compétition).
Suivi des sportifs	<b>Mise en œuvre du double projet</b>	Le coordonnateur de la structure est en relation directe avec le cadre référent de la DTN concernant le suivi des études et le suivi socio professionnel.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b>	Suivi médical réglementaire doit être complet et à jour obligatoire pour chaque sportif en liste. Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés.
	<b>Offre de soins</b>	La structure et la DTN agissent de concert pour mettre en place une offre de soins appropriés et un suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement. (médical, paramédical, psychologique)

 <b>Cahier des charges des structures labellisées FFSNW « Formateur » Wakeboard Bateau</b>		
<b>Positionnement au sein du PES</b>	<b>Objectif général</b>	Préparation aux compétitions nationales de référence (championnats de France et coupes de France). Ces structures doivent permettre la progression des potentiels identifiés. Organiser un flux vers les structures supérieures. Intégration à moyen terme le collectif « RELEVE ».
	<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de sportifs issues de la structure finalistes des Championnats de France et nombre de podiums en Coupes de France et nombre de sportifs intégrant le collectif relève
	<b>Coordonnateur</b>	Le coordonnateur est l'entraîneur référent, identifié et validé par la DTN dans le réseau des entraîneurs PPF / FFSNW. Ce coordonnateur a au minimum la qualification minimum suivante : BEES1 ou DEJEPS ski nautique et disciplines associés
	<b>Encadrement</b>	Le ou les entraîneurs sont titulaires au minimum du BEES 1 ou du BPJEPS monovalent ski nautique et disciplines associées. Ils doivent être titulaire du diplôme d'entraîneur Fédéral 1 Formation continue : participation à, au moins, une formation technique FFSNW sur la durée de l'olympiade.
	<b>Population</b>	Recrutement : - <i>Compétitions ou événements identifiés FFSNW (Cf. Convention jointe)</i> - <i>Stages de Ligues</i> - <i>Palonnier de Bronze</i> Tranche d'âge concernée : de 7 à 11 ans « collectif détection » Effectif : 6 à 10 athlètes
<b>Éléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b>	<b>Matériel :</b> ✓ L'ensemble du matériel sportif doit être en conformité avec les règles Nationales et Internationales - Gilet homologué (NF ou CE) - Casque homologué (obligatoire sur passage de modules) ✓ Un plan d'eau fermé ou ligne droite sur cours d'eau d'au moins 900 mètres ✓ Un bateau conçu pour la pratique du Wakeboard muni d'une tour ou d'un mat et équipé de ballastes intégrés et/ ou de ballastes additionnels <b>Installations :</b> ✓ Sanitaires obligatoires répondant aux normes d'hygiène et de sécurité validées par l'autorité compétente ✓ Un locale de stockage sécurisé ✓ Matériel de premiers secours
	<b>Volume d'entraînement</b>	<b>Spécifique :</b> Au moins 1 tours/athlète/jour sur au minimum 5 jours. Les installations doivent être en place au minimum 6 mois par année. <b>Hors spécifique :</b> La structure peut offrir la possibilité d'accéder à des infrastructures permettant de compléter l'entraînement quotidien des athlètes (préparation physique, préparation mentale, acrobatie, etc.)
	<b>Conditions d'exercice</b>	✓ Posséder le label fédéral « Compétition » (Formateur) ✓ Organiser, au minimum, tous les ans une compétition de niveau national ✓ Le coût de l'heure d'entraînement devra être négocié avec la DTN et précisé dans la convention.
	<b>Assise associative</b>	Le site d'accueil doit être affilié et/ou agréé à la FFSNW. Les adhérents de la structure du PPF (entraîneurs et athlètes) doivent être licenciés à la FFSNW (Licence Compétition).
<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du double projet</b>	Une personne est chargée de la coordination avec les établissements scolaires et du suivi des études.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b>	Tous les sportifs doivent être licenciés (licence compétition) à la FFSNW et répondre aux obligations médicales fédérales en vigueur

## ANNEXE 2 : convention SHN / Fédération « type »

Le [décret no 2016-1287 du 29 septembre 2016](#) fixe les attentes de cette convention. [Celle de la Fédération française de squash](#) a été validée par la mission juridique de la Direction des sports et peut vous servir d'exemple.

<h3>CONVENTION FFSNW ET SPORTIF DE HAUT NIVEAU Saison XXXX</h3>
---

Sporti(f)ve concerné(e),

Nom : .....

Prénom : .....

Nom du Club : .....

Numéro de licence : .....

La présente convention est établie conformément aux dispositions prévues par les principaux textes législatifs et réglementaires.

Elle détermine les droits et obligations réciproques de la FFSNW et du sportif de haut niveau en matière de :

- pratique compétitive ;
- formation et d'accompagnement socioprofessionnel du sportif ;
- protection et de suivi médical du sportif ;
- éthique sportive et de droit à l'image.

Principaux textes de référence

- Code du sport
- Code mondial antidopage
- Charte du sport du haut niveau
- Loi N° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale
- Décret N°2016-608 du 13 mai 2016 relatif à la couverture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles des sportifs de haut niveau
- Décret N°2016-1287 du 29 septembre 2016 relatif à l'accompagnement et à la formation des sportifs de haut niveau et professionnels
- Instruction N° 95-012 JS du 16 janvier 1995 relative aux aides personnalisées aux sportifs de haut niveau
- Instruction N° 09-123 du 5 octobre 2009 relative à la prévention et la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations dans le sport

## Préambule

La présente convention a pour objet de formaliser les relations entre la FFSNW et ses sportifs de haut niveau.

**Une convention personnalisée portant signature du Président de la Fédération, du Directeur Technique National (DTN) et du sportif ou son représentant légal constitue un engagement réciproque pour une durée déterminée et une condition sine qua non à toute inscription en liste ministérielle ouvrant des droits, mais également des devoirs des parties.**

**L'appartenance à un collectif de préparation aux compétitions de référence est soumise à la réception de ladite convention dûment signée, paraphée à référence, et à la possession d'une licence compétition en cours de validité.**

**Elle est par ailleurs indispensable à toute demande d'une aide personnalisée et à la participation aux divers regroupements des collectifs identifiés pour une préparation aux compétitions de référence.**

En référence aux textes et préambule ci-dessus, il est convenu et arrêté les dispositions prévues par les articles suivants :

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations réciproques de la FFSNW et de chacun de ses sportifs de haut niveau règlementairement reconnu comme tel, pour prévenir tout litige dans son application.

Le sportif de haut niveau devra être licencié dans un club affilié à la FFSNW au moment de la signature de cette convention.

La FFSNW et les sportifs de haut niveau sont soumis au règlement disciplinaire inclus dans son règlement intérieur.

### Article 2 – Prise d'effet de la convention

La convention prend effet soit

- Suivant la date d'inscription officielle en liste de sportif de Haut Niveau par les services de l'État dès lors qu'elle est valablement signée, par le prétendant au statut de sportif de haut niveau ou son représentant légal, en amont de cette date ;
- **au jour de sa signature par le sportif de haut niveau ou son représentant légal lorsqu'elle est signée a posteriori de l'inscription en liste ministérielle.**

La convention est réputée valable pour la durée de la saison sportive en cours et s'achève de plein droit au renouvellement des inscriptions en liste ministérielle. Au-delà de cette date, elle ne peut être considérée comme prolongée de plein droit et doit faire l'objet d'une nouvelle convention pour que les parties signataires puissent se prévaloir de toute obligation réciproque.

### Article 3 – Règles déontologiques

Les signataires de cette convention reconnaissent et approuvent l'ensemble des articles de la « Charte du Sport du Haut Niveau » dont ils déclarent avoir pris connaissance.

À respecter les règles déontologiques édictées par l'IWWF et le CIO concernant, en particulier les gains d'argent, la publicité et le dopage lors des compétitions nationales et internationales.

En cas de non-exécution totale ou partielle de l'une des obligations de la présente convention par l'une des parties, les autres parties ont la faculté de résilier de plein droit ladite convention. Toutefois, avant que cette résiliation ne soit effective, les parties s'engagent à suivre la procédure décrite au point suivant de la présente convention.

### Article 4 – Non-respect de la convention

En cas de non-respect des dispositions de ladite convention, le SHN s'expose à des sanctions disciplinaires.

En fonction de la nature des litiges, les différents niveaux d'examen de la requête sont les suivants :

- 1) Une rencontre amiable avec le Président de la FFSNW et le DTN (ou leurs représentants),
- 2) La Commission Nationale de Discipline de la FFSNW (selon la nature des faits ou le point de litige),
- 3) La conciliation du Comité National Olympique et sportif Français (CNOSF)
- 4) La chambre arbitrale du sport du C.N.O.S.F. ou les tribunaux compétents.

## **PRATIQUE COMPÉTITIVE**

### Article 5 – Les engagements réciproques

Le sportif de haut niveau signataire de la présente convention s'engage :

- à honorer les divers regroupements et les stages de préparation aux compétitions de référence (sauf mesure dérogatoire accordée par le DTN) ;
- à honorer les sélections internationales pour lesquelles il est pressenti afin de représenter la FFSNW (sauf mesure dérogatoire accordée par le DTN) et s'y présenter dans un état de préparation sportive optimale ;
- à respecter les priorités de préparation définies par la Direction Technique Nationale au regard du calendrier international ;
- à respecter le plus scrupuleusement possible, le plan d'entraînement établi conjointement avec la Direction Technique Nationale et, en cas de difficulté, à prévenir le Directeur Technique National et l' élu du Bureau Fédéral en charge du sport de haut niveau. Ce plan d'entraînement, partagé entre les divers acteurs susvisés, ne peut être mis en œuvre que par un entraîneur dûment identifié au sein du parcours de l'excellence sportive, reconnu et habilité par la FFSNW à l'exclusion de tout autre ;
- à respecter les périodes de repos, en particulier ne pas prendre part, sans l'accord du Directeur Technique National à des compétitions susceptibles de porter atteinte à son état de forme dans la période précédant les échéances de l'équipe de France ;
- à prioriser les manifestations à caractère strictement sportif et à ne pas prendre part, sans l'accord conjoint du Directeur Technique National et du Bureau Fédéral à une manifestation, une exhibition, une compétition à caractère promotionnel ou toute autre manifestation sportive non prévue au calendrier sportif établi avec la Direction Technique Nationale ou venant en concurrence avec une compétition fédérale fixée à la même date ;
- à respecter les règles et conditions de sélection ainsi que les règles de fonctionnement de la structure du Parcours de l'Excellence Sportive à laquelle il pourrait être admis dans le cadre de sa préparation sportive ;
- à respecter les règlements intérieurs des Équipes de France ;
- à honorer, avant sa participation en équipe de France, toute facture que la FFSNW lui aurait adressée concernant des prestations que celle-ci aurait payées en avance pour le compte du sportif ;

- à ne pas pratiquer de disciplines sportives « extrêmes » susceptibles d'augmenter considérablement les risques d'atteinte à leur intégrité physique et ainsi remettre en cause leur participation à des compétitions de référence ; Par sport extrême, est entendu, toute activité sportive pratiquée en dehors d'une association régie par une organisation fédérale et pouvant exposer à des blessures graves en cas d'erreurs dans son exercice ;
- à porter lors des compétitions et cérémonies officielles, aussi souvent que cela lui sera demandé, les tenues officielles des équipes de France fournies par la FFSNW ;
- à être présent, en fonction de son programme, aux cérémonies ou aux manifestations organisées par la FFSNW ou celles de ses partenaires. (salon nautique, salon sportif dans les régions....) ;
- à ne pas porter atteinte à la FFSNW en tenant des propos, ou ayant une attitude susceptible de lui nuire, et à respecter l'ensemble des acteurs de la vie fédérale.

La FFSNW s'engage :

- à donner les informations concernant le programme prévisionnel d'activités des collectifs de préparation aux compétitions de référence ;
- à diffuser le calendrier prévisionnel de la FFSNW pour les compétitions nationales ou internationales ;
- à diffuser les modalités de sélection aux compétitions internationales ;
- à mettre en place des modalités de préparation et d'organisation en prévision des compétitions de référence internationales ;
- à diffuser les modalités d'inscription en liste ministérielle de sportif de haut niveau ;
- à recevoir et à traiter toute demande d'aide personnalisée conforme aux dispositions prévues ;
- à prendre en charge les frais occasionnés par les stages de préparation et les déplacements des sportifs sélectionnés aux compétitions de référence, dans les conditions fixées par la convocation ;
- proposer un dispositif d'accompagnement et de suivi de l'insertion socio-professionnel
- assurer la surveillance médicale réglementaire ;
- organiser un dispositif de préparation et d'entraînement en fonction des collectifs senior et relève.

#### Article 6 – Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement justifié, le sportif de haut niveau sélectionné pour toute action entrant dans le cadre des activités d'un collectif de préparation à une compétition de référence doit prévenir le DTN. Si la cause est d'ordre médical, il contacte aussi le médecin fédéral national.

#### Article 7 - Assurance

La FFSNW dispose d'un contrat d'assurance (Contrat ALLIANZ - FFSNW n°575 79 784), responsabilité civile, notamment, et une couverture avec des garanties pour les dommages corporels accessible à tous les licenciés, dès la souscription. Dans ce cadre, en tant que licencié de la Fédération la licence fédérale offre spécifiquement à la population de sportifs de haut niveau des garanties spécifiques couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive en vue des compétitions internationales de référence peut les exposer.

#### Article 8 – Les aides personnalisées

Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau (jeune, senior ou élite), à jour de leur surveillance médicale réglementaire (cf. article 11) et signataires de la présente convention sont éligibles au dispositif des aides personnalisées qui sont allouées à la FFSNW dans le cadre de la convention d'objectifs qu'elle signe avec l'Etat.

Ces aides sont principalement destinées au soutien du programme sportif et de formation (double projet) individuel du sportif.

Pour en bénéficier, les sportifs doivent : Présenter leur projet sportif avec la planification de la saison lors d'un rendez vous avec le DTN ; Renseigner et retourner à la FFSNW un dossier de demande d'aide personnalisée fourni par le bureau de la vie de l'athlète ; Joindre toutes les pièces justificatives demandées ; Être exempts de dette à l'égard de la FFSNW.

Les aides personnalisées peuvent être réparties en 5 domaines : les aides sociales, le manque à gagner sportif, le manque à gagner employeur, les remboursements de frais et les primes à la performance.

Les aides personnalisées sont versées par le CNOSF après répartition effectuée par la Commission d'attribution des aides personnalisées de la FFSNW au regard des sommes affectées chaque année par le Ministère chargé des Sports à cet effet.

## **FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DU SPORTIF**

### Article 9

La FFSNW s'engage à mettre en œuvre un suivi socioprofessionnel personnalisé permettant les meilleures conditions de poursuite d'études et/ou d'insertion professionnelle.

Ce suivi est assuré par le responsable du bureau de la vie de l'athlète. Il consiste à :

- réaliser des entretiens réguliers (par téléphone et/ou en face à face) avec les sportifs afin de recenser les besoins en accompagnement et apporter, dans la mesure de ses moyens, des solutions aux situations-problèmes,
- informer les sportifs sur les dispositions spécifiques de formation et d'insertion professionnelle dont ils peuvent bénéficier,
- mettre en réseau les sportifs avec les différents partenaires nationaux, territoriaux et locaux agissant en faveur de la poursuite de leur double projet,
- engager, à la demande des sportifs, des actions favorisant leurs relations avec leur établissement de formation ou leur entreprise,

La FFSNW peut apporter une aide directe à l'insertion professionnelle par l'établissement d'une convention d'insertion professionnelle (CIP).

Le sportif de haut niveau s'engage quant à lui à :

- Informer le responsable du bureau de la vie de l'athlète en charge de ce dossier de son programme de formation et/ou de son projet professionnel et des difficultés éventuellement rencontrées ;
- Tout mettre en œuvre pour concilier et réussir son projet sportif et ses objectifs de formation à long terme ;
- Informer le responsable du bureau de la vie de l'athlète de tout changement relatif à son projet de formation, son projet professionnel ou ses activités professionnelles ;
- Maintenir un lien actif entre son employeur et la FFSNW (dans le cadre d'une CIP)
- Informer le responsable du bureau de la vie de l'athlète en cas de difficulté.

## **PROTECTION ET SUIVI MÉDICAL DU SPORTIF**

### Article 10 – Prévention et lutte contre le dopage

La FFSNW s'engage à diffuser toute information concernant la réglementation et les actions de prévention prévues pour la lutte anti-dopage. La commission médicale ou l'encadrement médical fédéral apportent réponse à toute question posée par les athlètes sur ce sujet.

Les sportifs de haut niveau de la FFSNW s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant, à toute action de prévention sur l'initiative de la FFSNW, de la fédération internationale (IWWF), de l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD), du mouvement sportif ou de l'État.

D'une manière générale les sportifs de haut niveau doivent se conformer aux dispositions contenues dans le code mondial antidopage et appliquées par les organismes de lutte contre le dopage notamment la fédération internationale concernée par leur discipline et l'AFLD.

Leur localisation est incontournable et ils acceptent tout contrôle entrant dans le cadre dudit code mondial.

Les sportifs de haut niveau informent le médecin fédéral national et le DTN de toute demande d'autorisation pour usage thérapeutique (AUT) formulée auprès de l'AFLD

#### Article 11 – Surveillance médicale réglementaire

Les sportifs de haut niveau de la FFSNW s'engagent à être à jour de la surveillance médicale réglementaire, à se soumettre aux examens médicaux auxquels ils sont annuellement convoqués par le bureau de la vie de l'athlète. Ils s'engagent à informer immédiatement le médecin fédéral national et le médecin coordonnateur de la SMR de toute information médicale utile pouvant affecter ses performances sportives.

Tout manquement aux obligations de la surveillance médicale d'un sportif de haut niveau inscrit sur une liste ministérielle entraîne son retrait de la liste ministérielle l'année suivante, la suspension immédiate du versement des aides personnalisées qui lui auraient été attribuées et sa non sélection aux compétitions internationales de référence.

La FFSNW assure le suivi de cette surveillance médicale dans le respect du secret médical. Le sportif de haut niveau peut, s'il le souhaite, consulter son dossier à tout moment.

#### **ETHIQUE SPORTIVE ET DROIT A L'IMAGE**

##### Article 12 – Confidentialité

La FFSNW s'engage à respecter la confidentialité des informations liées à la présente convention.

##### Article 13 – Comportement

Tout sportif de haut niveau doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement citoyen exemplaire, fidèle à son engagement dans la recherche de l'excellence sportive et de nature à valoriser l'image de son sport, de sa fédération et de son pays.

En cas de préparation sportive laissant à désirer, de comportement inadapté ou de manquement grave, le sportif de haut niveau s'exposerait aux procédures et sanctions prévues dans le règlement de la FFSNW.

Ainsi l'attention est-elle attirée sur le fait que sont susceptibles de faire l'objet d'une instruction :

- La consommation d'alcool, de tabac ou de tout produit illicite ;
- Les atteintes ostensibles ou déterminées aux consignes horaires, aux règles de bienséance et d'hygiène de vie au sein des équipes de France ;
- Atteinte sexuelle ;
- Plus généralement toute atteinte aux bonnes mœurs.

Les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur le fonctionnement sportif, les membres de l'encadrement et les sportifs de haut niveau doivent s'abstenir de tout prosélytisme.

##### Article 14 – Bizutage

Le bizutage est interdit. Il est défini dans le code pénal comme étant le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants. Les responsables de l'encadrement sont dans l'obligation d'aviser sans délai le Procureur de la République d'un délit de bizutage, même en l'absence de dépôt de plainte. Les textes de loi en vigueur s'appliquent alors.

##### Article 15 – Devoir de réserve

Le sportif conserve à titre individuel la liberté de communiquer avec la presse et celle de faire toute déclaration selon sa liberté de conscience, néanmoins il est soumis au devoir de réserve et doit défendre les points ci-après :

- Respecter les bons usages, la déontologie du sportif de haut niveau, l'image de la FFSNW, celle du sport qu'il pratique et celle, le cas échéant, de son employeur partenaire,
- Ne pas tenir de propos diffamants à l'égard d'un autre sportif, des membres de la FFSNW, de ses partenaires, de l'employeur partenaire ou de tout autre membre d'une instance sportive nationale ou internationale (élu, salarié, conseiller technique, médecin, kinésithérapeute, organisateur, arbitre, etc...),

Remarque : Ces devoirs sont étendus pour tous les médias, et également pour les réseaux sociaux.

#### Article 16 – Paris sportifs

Conformément aux dispositions édictées par l'ARJEL, il est strictement interdit, aux sportifs de haut niveau sélectionnés en « équipe de France » pour une compétition internationale, de parier sur les rencontres auxquels ils participent.

#### Article 17 – Partenariats et sponsors

Le sportif, inscrit sur la liste ministérielle de haut niveau, s'engage à :

- soumettre à la FFSNW tout projet de contrat avec un sponsor sachant que dans le cadre des Équipes de France des priorités ou exclusivités peuvent exister et être attribuées aux partenaires contractuels de la FFSNW ;
- signaler à la FFSNW l'existence de contrat individuel avec tout sponsor, partenaire ou équipe professionnelle durant la présente saison sportive ;
- ne pas porter dans le cadre d'une sélection nationale l'image du sponsor, partenaire ou équipe professionnelle dont le nom, les produits et/ou les services seraient en concurrence avec les partenaires de la FFSNW ;
- à respecter les réglementations fédérales, nationales et internationales en vigueur pour ce qui concerne le marquage publicitaire sur les matériels, équipements et tenues vestimentaires ;
- être présents lors des conférences de presse et/ou toutes actions de communication demandées ou organisées par la FFSNW ou la Direction Technique Nationale, à l'heure et dans la tenue indiquée par la FFSNW ;
- lors d'une action de communication, faire mention de l'aide apportée par le Ministère chargé des sports et de la FFSNW et, en tout état de cause, à observer la réserve et la prudence nécessaires à la sauvegarde des intérêts de chacun de ces deux partenaires.

#### Article 18 – Droit à l'image

Le sportif dispose de droits relatifs à l'utilisation de son image personnelle, sous réserve du respect des dispositions ci-après :

- La FFSNW dispose des droits exclusifs d'exploitation de l'image des sportifs sélectionnés en équipe de France et présents aux championnats de France, à l'occasion de l'activité sportive de celle-ci et pour la promotion de cette dernière ou de la FFSNW ;
- La FFSNW et ses partenaires sont ainsi autorisées par le sportif à reproduire et représenter par tous procédés et sur tous supports, le nom, l'image et la voix du sportif que ce soit en équipe ou en individuel.

Tout contrat individuel ne pourra être opposé à la FFSNW.

#### Article 19 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de la saison sportive XXXX et s'achève de plein droit au renouvellement des inscriptions en liste ministérielle.

Article 20 – Litiges

Tout différend portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera soumis, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties conformément à l'article 4 de la présente convention, à la compétence du CNOSF, conformément à l'article L141-4 du Code du Sport et dispositions y afférentes telles qu'issues de la loi du 09 juin 2010, auquel les parties feront expressément attribution de compétence.

Fait à Paris, le .....

Le Directeur Technique National de la FFSNW :	Le Président de la FFSNW :
Le sportif majeur <u>OU</u> le représentant légal du sportif mineur :	

<b>CONVENTION FFSNW ET SPORTIF DE HAUT NIVEAU Saison XXXX</b>
---

Nom : .....

Prénom : .....

**AVENANT PERFORMANCE**

Article 1

**Les objectifs de la saison XXXX :**

- **Engagement :**
  - *Etre présent aux rassemblements et stages du groupe national (sauf mesure dérogatoire accordée par le DTN)*
- **Résultats :**
  - *Obtenir .....*

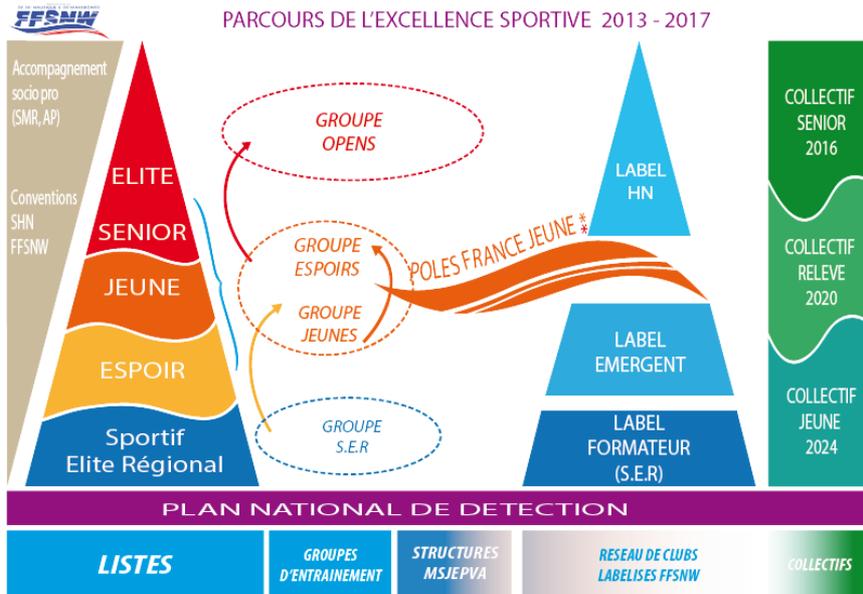
**ET/OU**

  - *Obtenir .....*
- **Performances :**
  - *Obtenir .....*

Les objectifs sus cités ne valent pas pour sélection. Les sportifs devront se conformer aux critères de sélection pour les compétitions concernées et aux décisions de la commission de sélection.

Fait à Paris, le .....

Le Directeur Technique National de la FFSNW :	Le Président de la FFSNW :
Le sportif majeur <u>OU</u> le représentant légal du sportif mineur :	



\* Pôle France Jeune Bateau - Ski Classique et wakeboard - Boulouris Roquebrune  
\* Pôle France Jeune Câble - «lieu à définir»

